

6 - Ressources budgétaires pour 2014 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :****POLE PILOTAGE****I - Espaces Publics Numériques**

Catégories	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et Autres	Gratuit	Gratuit
Autres hors Besançon et hors Grand Besançon	18,00 €	Gratuit
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €	Gratuit
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois	1,50 €	1,50 €
Par une carte à puce (suppression)	-	
Par une carte sans puce (suppression)	-	
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit
- Cartes nominatives :		
20 unités	3,00 €	Suppression jamais utilisé
40 unités	6,00 €	
60 unités	9,00 €	

II - Photocopies**Tarif général**

Il est proposé un tarif général de 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2013).

III - Communication**Documents et produits de promotion - Dépôt-vente Office de Tourisme - Prix de vente au public**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Bande fluorescente	1,00 €	1,00 €	0
Bidon	2,00 €	2,00 €	0
Bracelet	3,00 €	2,00 €	- 33,3 %
Casquette	4,50 €	4,50 €	0
Clé USB	8,00 €	8,00 €	0
Crayon/Stylo	1,20 €	1,20 €	0
Crayon/Stylo gamme supérieure	3,50 €	3,50 €	0
Eventail	2,20 €	2,20 €	0
«La Bisontine» Carafe 1 l	5,00 €	5,00 €	0
«La Bisontine» Carafe ½ l	3,00 €	3,00 €	0
«La Bisontine» Verre	2,00 €	2,00 €	0
«La Bisontine» Coffret (pour carafe et 2 verres)	3,00 €	3,00 €	0
«La Bisontine» Coffret (pour carafe seule)	1,00 €	1,00 €	0
«La Bisontine» Bouteille «nomade»	2,50 €	2,50 €	0
Magnet rectangulaire	3,00 €	3,00 €	0
Magnet carré/rond	2,50 €	1,50 €	- 40 %
Magnets ronds : lot de 5	6,00 €	5,00 €	- 16,6 %
Montre femme et homme	40,00 €	40,00 €	0
Montre fantaisie adolescent	20,00 €	20,00 €	0
Montre fantaisie adulte	25,00 €	25,00 €	0
Mug	6,50 €	5,00 €	- 23 %
Parapluie	12,00 €	12,00 €	0
Polo/Sweat	12,00 €	12,00 €	0
Porte-clé moyenne gamme	6,00 €	6,00 €	0
Porte-étiquette à bagage	8,00 €	8,00 €	0
Pot à crayons	3,00 €	3,00 €	0
Pot/Vide-Poche	5,00 €	5,00 €	0
Règle	2,50 €	2,50 €	0

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Réveil	9,90 €	9,90 €	0
Sablier	6,00 €	4,00 €	- 33,3 %
Sac à dos	8,00 €	8,00 €	0
Sac cabas	5,00 €	5,00 €	0
Sac tissu	3,00 €	2,00 €	- 33,3 %
Serviette invité	6,00 €	6,00 €	0
Set de table (x 2)	7,00 €	7,00 €	0
Sous-main	-	2,00 €	
Tee-shirt adulte	9,00 €	8,00 €	- 11,1 %
Tee-shirt enfant	8,00 €	6,00 €	- 25 %
Tee-shirt adulte enfant ancienne collection	6,00 €	4,00 €	- 33,3 %
Tour de cou	1,10 €	1,00 €	- 9,09 %
Verre éco cup	1,00 €	1,00 €	0
Editions			
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	5,60 €	5,60 €	0
BD Besançon	5,00 €	5,00 €	0
BD Le pacte de Vauban	5,00 €	5,00 €	0
En tête à tête avec Victor Hugo	22,95 €	22,95 €	0

Documents et produits de promotion - Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre (> à 10 pour tous objets sauf carafes et verres > à 12) à associations ou organismes partenaires

	Tarifs 2013 HT *1	Tarifs 2014 HT *1	% d'augmentation
Bande fluorescente	0,60 €	0,60 €	0
Bidon	1,00 €	1,00 €	0
Bracelet	0,80 €	0,70 €	- 12,5 %
Casquette	2,00 €	2,00 €	0
Clé USB	4,00 €	4,00 €	0
Crayon/Stylo	0,50 €	0,50 €	0
Crayon/Stylo gamme supérieure	1,60 €	1,60 €	0
Eventail	1,00 €	1,00 €	0
«La Bisontine» Carafe 1 l	2,50 €	2,50 €	0

	Tarifs 2013 HT *1	Tarifs 2014 HT *1	% d'augmen- tation
«La Bisontine» Carafe ½ l	1,50 €	1,50 €	0
«La Bisontine» Verre	1,00 €	1,00 €	0
«La Bisontine» Coffret (pour carafe et 2 verres)	1,00 €	1,00 €	0
«La Bisontine» Coffret (pour carafe)	0,30 €	0,30 €	0
«La Bisontine» Bouteille «nomade»	1,50 €	1,50 €	0
Magnet rectangulaire	1,30 €	1,30 €	0
Magnet carré/rond	1,10 €	1,00 €	- 9,09 %
Magnets ronds : lot de 5	4,00 €	2,00 €	- 50 %
Montre	25,00 €	25,00 €	0
Montre fantaisie adolescent	12,00 €	12,00 €	0
Montre fantaisie adulte	15,00 €	15,00 €	0
Mug	3,50 €	2,50 €	- 28,5 %
Parapluie	5,50 €	5,50 €	0
Polo/Sweat	8,00 €	8,00 €	0
Porte-clé moyenne gamme	3,00 €	3,00 €	0
Porte-étiquette à bagage	4,00 €	4,00 €	0
Pot à crayons	1,50 €	1,50 €	0
Pot/Vide-poche	2,00 €	2,00 €	0
Règle	1,00 €	1,00 €	0
Réveil	5,00 €	5,00 €	0
Sablier	3,50 €	2,00 €	- 42,85 %
Sac à dos	6,00 €	6,00 €	0
Sac cabas	3,00 €	3,00 €	0
Sac tissu	1,50 €	1,00 €	- 33,3 %
Serviette invité	2,50 €	2,50 €	0
Set de table (x 2)	4,00 €	4,00 €	0
Sous-main	-	0,80 €	-
Tee-shirt adulte	4,00 €	3,00 €	- 25 %
Tee-shirt enfant	3,50 €	2,50 €	- 28,57 %
Tee-shirt adulte enfant ancienne collection	3,50 €	2,00 €	- 42,85 %
Tour de cou	0,50 €	0,50 €	0
Verre éco cup	0,50 €	0,50 €	0
Editions			

	Tarifs 2013 HT *1	Tarifs 2014 HT *1	% d'augmen- tation
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	2,50 €	2,50 €	0
BD Besançon	3,00 €	3,00 €	0
BD Le Pace de Vauban	3,00 €	3,00 €	0
En tête à tête avec Victor Hugo	16,95 €	16,95 €	0

*1 car vente non assujettie à TVA

Productions audiovisuelles

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Toutes productions audiovisuelles sur support VHS ou DVD	10,20 €	10,20 €

IV - Besançon Votre Ville

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Abonnement annuel		
. tarif France 10 numéros/an	18,00 €	18,00 €
. tarif Étranger 10 numéros/an	38,50 €	38,50 €

V - Photothèque

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Photothèque		
Droit d'utilisation d'une image	153 €	1 photo : 30 €
Gratuité possible pour les associations à but non lucratif		5 photos : 100 €
		10 photos : 150 €

VI - Droits de place**A. Foires et marchés**

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs identiques à 2013

Tarifs de base	Tarifs 2013	Tarifs 2014
a) - Marchés sans alimentation électrique (Ile de France - Saint-Ferjeux - Tarragnoz)		
<i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>		
Le mètre linéaire par demi-journée	0,86 €	0,86 €
Le mètre linéaire par jour	1,59 €	1,59 €
Abonnement mensuel (remise 10 %)		
Le mètre linéaire par demi-journée	3,11 €	3,11 €
Le mètre linéaire par journée	5,72 €	5,72 €
Abonnement trimestriel (remise 20 %)		
Le mètre linéaire par demi-journée	8,31 €	8,31 €
Le mètre linéaire par journée	15,32 €	15,32 €
b) - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)		
Le mètre linéaire par demi-journée	0,87 €	0,87 €
Le mètre linéaire par jour	1,62 €	1,62 €
Abonnement mensuel (remise de 10 %)		
Le mètre linéaire par demi-journée	3,16 €	3,16 €
Le mètre linéaire par jour	5,81 €	5,81 €
Abonnement trimestriel (remise de 20 %)		
Le mètre linéaire par demi-journée	8,44 €	8,44 €
Le mètre linéaire par journée	15,54 €	15,54 €
c) - Foire mensuelle		
Le mètre linéaire	2,10 €	2,10 €
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,20 €	4,20 €
Abonnement annuel : le mètre linéaire	15,06 €	15,06 €
d) - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %		
e) - Vente de fleurs Toussaint		
Le mètre linéaire (pour la période)	7,96 €	7,96 €

Tarifs de base	Tarifs 2013	Tarifs 2014
f) - Vente de sapins		
Prix emplacement de 15 m ² par jour	18,24 €	18,24 €
Forfait emplacement de 15 m ² - par semaine (Création)	30,30 €	30,30 €

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une majoration de 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

Tarifs identiques à 2013

** Une réduction de 10 % est accordée, voir délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2012

Cases + Parking + Réserve	Superficie	Tarifs mensuels 2013	Tarifs 2014
A1 + A2**	65,63 m ²	1 509,31 €	1 509,31 €
A3 + A4**	51,28 m ²	1 224,29 €	1 224,29 €
B1 + B2	38,43 m ²	1 053,57 €	1 053,57 €
B3	21,76 m ²	582,61 €	582,61 €
B4	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
C1	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
C2	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
C3	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
C4	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
D1 + D3	33,34 m ²	940,90 €	940,90 €
D2 + D4	33,34 m ²	940,90 €	940,90 €
E1 + E2	35,70 m ²	993,68 €	993,68 €
F1 + F3	33,34 m ²	940,90 €	940,90 €
F2 + F4	33,34 m ²	940,90 €	940,90 €
G1	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
G2	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
G3	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
G4	16,67 m ²	469,95 €	469,95 €
H1 + H2 + H3 + H4**	66,68 m ²	1 630,92 €	1 630,92 €
I1	17,41 m ²	487,20 €	487,20 €
I2	17,41 m ²	487,20 €	487,20 €
J1 + J2 + J3 - N1 + N2**	58,75 m ²	1 576,19 €	1 576,19 €
K1 + K2	29,40 m ²	854,63 €	854,63 €
L1	23,65 m ²	624,22 €	624,22 €
L2	22,50 m ²	598,85 €	598,85 €
M1 + M2	27,88 m ²	820,12 €	820,12 €

Tarifs identiques à 2013

Clefs	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Clefs perdues	46 €	46 €
Délivrance de clefs supplémentaires	46 €	46 €

C. Manifestations publicitaires

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Emplacement/par jour	18,00 €	18,00 €	
Camion-vente/par jour*	67,00 €	68,00 €	+ 1,49 %

* tarif doublé en zone piétonne et sites aménagés (cf. chapitre XIX : modalités d'application, article 1^{er})

D. Expositions**Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Par véhicule et par jour	4,25 €	4,25 €
Autres expositions : le m ² par jour	0,75 €	0,75 €

E. Fêtes foraines

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
a) Fêtes de quartier			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,07 €	1,07 €	0
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,77 €	0,77 €	0
- au dessus de 400 m ² - le m ²	0,69 €	0,69 €	0
b) Fête de Palente (avec électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,65 €	1,65 €	0
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,20 €	1,20 €	0
- au dessus de 400 m ² - le m ²	1,06 €	1,06 €	0
c) Fêtes de Granvelle			
- le m ²	1,30 €	1,30 €	0
d) Manège Centre-Ville			
- le m ² par semaine	1,30 €	1,30 €	0
e) Manège installation week-end (droit minimum)	67,00 €	68,00 €	+ 1,49 %
f) Fêtes de Pâques (sans électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,25 €	2,25 €	0
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,48 €	1,48 €	0
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,29 €	1,29 €	0

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
g) Fêtes de Pâques (avec électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	3,64 €	3,64 €	0
- de 200 à 400 m ² - le m ²	2,67 €	2,67 €	0
- au-dessus de 400 m ²	2,35 €	2,35 €	0
h) Remorque	4,25 €	4,25 €	0
i) Caravane			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,20 €	2,20 €	0

F. Cirques

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	509,00 €	509,00 €
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²) et théâtre marionnettes	113,50 €	113,50 €
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 099,00 €	1 099,00 €
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 647,00 €	1 647,00 €

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	57,85 €	57,85 €
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art) *	73,00 €	73,00 €
c) Marrons chauds	100,00 €	100,00 €
d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.) *		
Surface de l'échoppe < 20 m ²		
Tarif forfaitaire de 4 à 6 jours	100,00 €	100,00 €
Tarif forfaitaire 1 à 3 jours	60,00 €	60,00 €
e) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés...)	200,00 €	200,00 €
Surface de l'échoppe > 20 m ²		
* Nouveau tarif (création 2013)		
e) Alimentation électrique sur site équipé (échoppes...)	36,50 €	36,50 €
f) Autres produits	259,80 €	259,80 €

* tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés

VII - Droits de stationnement**A. Artisans - Stationnement****Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Stationnement voies piétonnes et voies aménagées		
- prix par jour	21,90 €	21,90 €
- prix par demi-journée	11,60 €	11,60 €
Carnet stationnement	33,00 €	33,00 €

Gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon et du Grand Besançon (dans le cadre du chantier du Tram).

B. Taxis - Droits de stationnement**Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Redevance mensuelle	39,00 €	39,00 €

VIII - Fourrière animale**Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Pension journalière chiens	7,00 €	7,00 €
Pension journalière chats	3,60 €	3,60 €
Frais de capture	47,00 €	47,00 €
* tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	94,00 €	94,00 €
* capture des chiens classés dangereux par la loi	94,00 €	94,00 €
Frais vétérinaires (diagnose chiens de type molossoïde)	77,50 €	77,50 €
Frais vétérinaires : frais d'identification par puce	65,00 €	65,00 €

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, en particulier les diagnostics pour les chiens de type molossoïde, ainsi que l'identification par puce électronique.

IX - Atelier de distillation**Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Location journée pour résidents à Besançon	27,75 €	27,75 €
Location journée pour non résidents à Besançon	46,00 €	46,00 €
Forfait nettoyage	70,00 €	70,00 €

X - Autorisations de voirie (Police Municipale)

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	11,25 €	11,25 €	0
2	Porte menus	u	An	11,25 €	11,25 €	0
3	Appareil de distribution automatique	u	An	65,70 €	65,70 €	0
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	13,35 €	13,35 €	0
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00 €	40,00 €	0
6	Terrasse couverte	m ²	An	56,50 €	56,50 €	0
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	51,70 €	51,70 €	0
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	67,00 €	68,00 €	+ 1,49 %
9	Calicot en façade	u		67,00 €	68,00 €	+ 1,49 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	67,00 €	68,00 €	+ 1,49 %
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10 10	Par dépose	74,60 €	74,60 €	0
	- par dizaine supplémentaire			37,15 €	37,15 €	0
	- sociétés commerciales			541,30 €	541,30 €	0

Modalités d'application

Article 1^{er} : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et la Place Victor Hugo,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,

- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier,
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarraill,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de 68 €.

Hors zone piétonnière ou semi piétonnière : 68 € (harmonisation avec tarif voirie)

En zone piétonnière ou semi piétonnière : 136 € (tarif doublé).

Article 3 - Rappel - Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et étalages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2^{ème} partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 ^{ème} des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 ^{ème} des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 ^{ème} des droits dus
Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes	

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

POLE GESTION ET MODERNISATION

XI - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal

- 1 - Emplacement pour une antenne de radio associative : 737 € (+ 0,95 %)
- 2 - Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 783 € (+ 1 %)
- 3 - Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 9 730 € (+ 1 %)

Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :

- 1 - Panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville - Tarif annuel : 1 603 € (+ 0,94 %)
- 2 - Panneau sur mur d'immeuble - Tarif annuel : 800 € (+ 0,88 %).

POLE DES SERVICES A LA POPULATION

XII - Education

A - Restauration scolaire et fourniture de repas

La Direction Education assure la restauration scolaire dans les écoles de Besançon.

Les tarifs proposés pour l'année civile 2014 dans les restaurants scolaires des écoles bisontines et pour les autres repas sont les suivants :

Prestations	Bénéficiaires		Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Fourniture de repas aux restaurants scolaire des écoles publiques bisontines	Elèves bisontins	QF inférieur à 370	1,50 €	1,50 €	0
		QF entre 370 et 680	Taux d'effort à 0,41 %	Taux d'effort à 0,41 %	0
		QF entre 681 et 1 122	Taux d'effort à 0,49 %	Taux d'effort à 0,49 %	0
		QF supérieur à 1 122	5,50 €	5,50 €	0
		Repas exceptionnel quel que soit le QF	5,70 €	5,70 €	0
	Elèves habitant la Communauté d'Agglomération excepté Besançon	Fréquentation régulière	5,80 €	5,85 €	+ 0,8 %
		Repas exceptionnel	création	6,05 €	0
	Elèves habitant hors Communauté d'Agglomération	Fréquentation régulière	6,20 €	6,25 €	+ 0,8 %
		Repas exceptionnel	création	6,45 €	0
	Autres tarifs	Elèves pris en charge par des associations	2,25 €	2,25 €	0
		Intervenants	3,50 €	3,50 €	0
		Stagiaires	2,90 €	2,90 €	0
		Enseignants	6,20 €	6,20 €	0

Elle fournit également :

- pendant l'année scolaire, des repas aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney,
- les mercredis et durant les vacances scolaires, des repas aux centres de loisirs des associations suivantes : Les Francas, MJC de Palente, MJC des Clairs-Soleils, Vesontio Sports Vacances, Le Barboux, Centre Omnisports Pierre Croppet et ALEDD.

Prestations		Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Fourniture de repas aux accueils de loisirs et aux restaurants scolaires de Thise et Avanne	Fourniture et livraison sans service à table	3,916 €	3,95 €	1 %
	Fourniture et livraison avec service à table	4,479 €	4,50 €	+ 0,5 %
	Fourniture de goûters (livré avec les repas)		0,60 €	

Le quotient familial (QF) pris en compte est justifié par une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales fournie au moment de l'inscription ou, pour les familles ne bénéficiant pas de prestations familiales, par l'avis d'imposition de l'année précédente.

Le quotient familial n'est révisé en cours d'année scolaire qu'en cas de changement dans la composition de la famille.

B - Frais de scolarité des enfants des communes extérieures scolarisés dans les écoles publiques de Besançon

	Tarifs 2012/2013	Tarifs 2013/2014	% augmentation
Enseignement maternel	1 443 €	1 454 €	+ 0,76 %
Enseignement élémentaire	648 €	654 €	+ 0,12 %

XIII - Etablissements et Service d'Accueil du Jeune Enfant

A. Fixation du taux horaire de participation des familles

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement (Prestation de Service Unique - PSU) avec la Caisse d'Allocations Familiales et applique en conséquence le barème CNAF actualisé chaque année au 1^{er} janvier pour le calcul du tarif horaire.

Le taux d'effort horaire est variable selon les ressources et la composition de la famille.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi.

La participation des familles est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture de l'accueil de l'enfant aîné.

Accueil régulier en établissements d'accueil collectif et en service familial

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire				
Taux horaire accueil collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire accueil familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %

Pour un nombre d'enfants supérieur à 4, la formule suivante sera appliquée : taux de base (0,06 %) x 2,5/nombre de parts.

La prise en charge d'un repas supplémentaire en service d'accueil familial sera facturée aux familles sur la base de 3,43 € au 1^{er} janvier 2014 (soit une augmentation de 1 % par rapport au tarif de 3,40 € appliqué en 2013).

Accueil occasionnel dans les établissements d'accueil collectif

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire				
Taux horaire habitants Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire habitants autres communes	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

Pour un nombre d'enfants supérieur à 4, la formule suivante sera appliquée : taux de base (0,06 % ou 0,08 %) x 2,5/nombre de parts.

B. Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale**1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :**

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année N-2 mentionnées sur le dernier avis d'imposition avant toute déduction,
- pensions alimentaires versées ou perçues.

3. A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels était fixée à 4,70 € en 2013.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2014 à 4,75 € (soit une augmentation de 1 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues des établissements et service d'accueil du Jeune Enfant

A compter du 1^{er} janvier 2014, il est proposé de maintenir l'heure de vacation des pédiatres à 38,24 € et celle des psychologues à 26,92 €.

XIV - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Il est proposé les tarifs suivants concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation :

Tarifs identiques à 2013

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
PLEINE TERRE : 2 m²				
- Terrain 15 ans	227,80 €	227,80 €	65,20 €	65,20 €
- Terrain 30 ans	416,25 €	416,25 €	95,60 €	95,60 €
- Terrain 50 ans	832,50 €	832,50 €	95,60 €	95,60 €
- Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)	-	-	95,60 €	95,60 €
CAVEAUX :				
1) Terrain :				
• 30 ans	519,80 €	519,80 €	191,30 €	191,30 €
• 50 ans	1 038,55 €	1 038,55 €	191,30 €	191,30 €
• Perpétuelle (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)	-	-	191,30 €	191,30 €
2) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 30 ans				
• 2/3 places	1 974,60 €	1 974,60 €	191,30 €	191,30 €
• 4 places	2 161,95 €	2 161,95 €	191,30 €	191,30 €
• 6 places	2 365,90 €	2 365,90 €	191,30 €	191,30 €
3) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 50 ans				
• 2/3 places	2 493,25 €	2 493,25 €	191,30 €	191,30 €
• 4 places	2 680,70 €	2 680,70 €	191,30 €	191,30 €
• 6 places	2 884,60 €	2 884,60 €	191,30 €	191,30 €
4) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : perpétuelle (hors droit d'enregistrement) :				
Ne fait plus l'objet de concession nouvelle	-	-	191,30 €	191,30 €
CAVEAU PROVISOIRE				
• Droit de séjour du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	Gratuit	Gratuit	-	-
• Droit de séjour à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	6,20 €	6,20 €	-	-

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
TERRAIN NON CONCEDE	Gratuit	Gratuit	65,20 €	65,20 €
JARDIN D'URNES 30 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	208,10 €	208,10 €	39,30 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	584,00 €	584,00 €	39,30 €	39,30 €
JARDIN D'URNES 50 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	519,80 €	519,80 €	39,30 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	897,70 €	897,70 €	39,30 €	39,30 €

COLUMBARIUM	Dimension (L x l x P) en cm : Saint-Claude - (35 x 35 x 35) Saint-Ferjeux - (40 x 40 x 33)		Dimension (L x l x P) en cm : Saint-Ferjeux - (22 x 30 x 40)	
	Achat	Renouvellement	Achat	Renouvellement
50 ans maximum				
5 ans	632,65 €	383,10 €	316,30 €	191,55 €
10 ans	1 015,75 €	766,20 €	507,85 €	383,10 €
15 ans	1 398,85 €	1 149,30 €	699,40 €	574,65 €
20 ans	1 781,95 €	1 532,40 €	890,95 €	766,20 €
25 ans	2 165,05 €	1 915,50 €	1 082,50 €	957,75 €
30 ans	2 548,15 €	2 298,60 €	1 274,05 €	1 149,30 €
35 ans	2 931,25 €	2 681,70 €	1 465,60 €	1 340,85 €
40 ans	3 314,35 €	3 064,80 €	1 657,15 €	1 532,40 €
45 ans	3 697,45 €	3 447,90 €	1 848,70 €	1 723,95 €
50 ans	4 080,55 €	3 831,00 €	2 040,25 €	1 915,50 €

La taxe d'inhumation pour les columbariums est de 39,30 € en 2014.

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires est fixé à 20 €.

Rappel :

- La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium sera de 39,90 € à compter du 1^{er} janvier 2014.
- En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

Crématorium

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} janvier. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la présente séance.

XV - Hygiène

Désinfection et désinsectisation

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% augmentation
Désinfection au poste			
Etuve complète	11,73 €	11,84 €	+ 0,93 %
Désinfection ou désinsectisation à domicile			
F1	27,49 €	27,76 €	+ 0,98 %
F2	32,26 €	32,58 €	+ 0,99 %
F3	36,12 €	36,48 €	+ 0,99 %
F4	43,63 €	44,06 €	+ 0,99 %
F5	47,57 €	48,04 €	+ 0,98 %
F6 et plus	53,20 €	53,73 €	+ 0,99 %
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	20,89 €	21,10 €	+ 1,00 %
Immeuble (par logement) ou collectivité	15,38 €	15,53 €	+ 0,97 %
Foyer-logement (par logement)	2,04 €	2,06 €	+ 0,98 %
Dératisation			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,67 €	7,74 €	+ 0,91 %
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	14,09 €	14,23 €	+ 0,99 %
Souricide, le kg	17,04 €	17,21 €	+ 0,99 %
Poste d'appâtage rat, sécurisé plastique	10,11 €	10,21 €	+ 0,98 %
Poste d'appâtage rat, carton			
Plaques de glu	3,21 €	3,24 €	+ 0,93 %
Forfait déplacement + intervention	19,42 €	19,61 €	+ 0,97 %
Divers			
Absorbeur d'odeurs	16,13 €	16,29 €	+ 0,99 %
Forfait déplacement + intervention	19,42 €	19,61 €	+ 0,97 %

XVI - Commerce**Occupations commerciales du domaine public****Tarifs identiques à 2013**

		Tarifs 2013	Tarifs 2014
Manifestation Instants Gourmands	Chalet de 3 m	16 €	16 €
	Chalet de 4 m	20 €	20 €
	Chalet de 6 m	30 €	30 €
Manifestation Marché de Noël	Chalet de 3 m	100 €	100 €
	Chalet de 4 m	125 €	125 €
	Chalet de 6 m	150 €	150 €
Chalet restaurant			300 €
Braderies d'été et d'automne		2,10 € le m linéaire	2,10 € le m linéaire
Animations commerciales et artisanales sur le Domaine Public	Manifestations sous chapiteaux	15 € par jour pour deux jours et 10 € par jour au-delà	15 € par jour pour deux jours et 10 € par jour au-delà
	Manifestations sous structures démontables ou chalets	4 € par jour	4 € par jour

Une caution est demandée pour la mise à disposition de chalets aux associations organisatrices des manifestations :

- 500 € pour la mise à disposition de 1 ou 2 chalets,
- 1 000 € pour la mise à disposition de 3 à 5 chalets,
- 1 500 € pour la mise à disposition de 6 à 10 chalets,
- 2 000 € pour la mise à disposition de 11 à 20 chalets,
- 2 500 € pour une mise à disposition au-delà de 20 chalets.

POLE SERVICES TECHNIQUES URBANISME ET ENVIRONNEMENT

XVII - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Zone Chrono Secteur courte durée	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de stationnement	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de stationnement
Zone Mezzo Secteur Moyenne durée	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 heures	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 heures
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an
Zone Tempo Secteur longue durée (jaune)	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24 h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24 h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an

Bornes de recharge véhicules électriques	Tarifs 2013	Tarifs 2014
En voirie (Place Saint-Jacques et contre-allée Granvelle)	De 9 h à 19 h, 7j/7: 1 € par heure Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 4 h De 19 h à 9 h, 7j/7: 1 € la nuit Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 14 h	De 9 h à 19 h, 7j/7: 1 € par heure Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 4 h De 19 h à 9 h, 7j/7: 1 € la nuit Minimum de perception : 1 € Durée maximale autorisée : 14 h
Parkings Marché Beaux-Arts et Mairie	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement	Recharge gratuite avec paiement normal du stationnement

* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant et Chaprais.

Il s'agit d'occupants de résidence principale dans ces quartiers qui ne peuvent bénéficier de leur avantage tarifaire que dans les rues réglementées de leur quartier de résidence.

L'extension ou la création de nouvelles rues réglementées feront l'objet d'arrêtés municipaux.

B. Parkings - Tarifs horaires

a) Parkings en ouvrage Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 h 1,20 €/h Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 h 1,20 €/h Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : De 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit si moins de 1 heure 0,60 € par heure Toute 1/2 heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : De 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit si moins de 1 heure 0,60 € par heure Toute 1/2 heure commencée est due

b) Parkings en enclos «longue durée»

Parkings Arènes, Glacis, Rivotte, Chamars, Saint-Paul et Petit Chamars

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Tarif horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due

c) Parking Minjoz

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Tarif horaire	5 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h 30 Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due	5 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h 30 Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les samedis, dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due

d) Parking Cassin**Tarifs identiques à 2013**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Tarif horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit pendant 2 h Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due

C. Parkings - Abonnements**a) Parkings en ouvrage : Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City** pour les véhicules**

Types d'abonnements	Tarifs 2013			Tarifs 2014						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	% aug-mentation	Trimes-tre	% aug-mentation	Année	% aug-mentation	
Résident nuit *	30,00	85,00	288,00	30,00	0	85,00	0	288,00	0	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24h/24 samedis, dimanches et fériés
Résident permanent*	60,00	169,00	575,00	60,00	0	169,00	0	575,00	0	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année
Affaire 5 jours	67,00	188,55	641,85	67,70	+ 1,04	189,90	+ 0,71	647,40	+ 0,86	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi)
Affaire 6 jours	84,50	238,00	809,75	85,35	+ 1	240,40	+ 1	817,85	+ 1	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche)
Affaire permanent	111,65	314,65	1 070,85	112,75	+ 0,98	317,80	+ 1	1 081,55	+ 1	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année

* les tarifs «résidents» sont réservés aux habitants des quartiers Boucle, Battant et Chaprais.

** seuls les tarifs «résident permanent» et «affaire 6 jours» sont applicables au parking City.

b) Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts**Pour les motos**

Abonnement permanent à tarif unique : 20 €/mois.

Pour les vélos : Inscription obligatoire sur les parkings sécurisés : gratuit

Mise à disposition d'une pompe à vélo et d'un kit d'outillage : gratuit.

c) Parkings en enclos Saint-Paul, Petit Chamars, Isenbart, Glacis, Chamars, Arènes et Rivotte

Types d'abonnements	Tarifs 2013			Tarifs 2014						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	% augm.	Trim.	% augm.	Année	% augm.	
Résident permanent*	33,00	93,00	316,00	33,00	0	93,00	0	316,00	0	Abonnement permanent valable 24 h/24 tous les jours
Affaire	51,50	145,25	494,50	52,00	+ 0,97	146,45	+ 0,92	498,95	+ 0,89	Abonnement permanent valable 24 h/24 tous les jours

Les ayant droits du tarif «Résident» :

* **les tarifs «résident»** sont destinés aux habitants des quartiers Boucle, Battant et Chaprais.

Les tarifs «affaire» sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles.

- Sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars et Rivotte, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Boucle (cf. liste C-e).
- Sur les parkings Glacis, Arènes, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Battant (cf. liste C-e).
- Sur les parkings Isenbart, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Chaprais (cf. liste C-e).

L'extension ou la création de nouvelles aires de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

d) Autres tarifs

- Jeton FreePass : 0,60 €
- Tarifs nouveaux arrivants :

Tarif identique au tarif abonnement «résident permanent», permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement. Il s'agit d'un tarif mensuel de 60 € dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.

- Forfaits applicables pour les congressistes, entreprises, comités, etc., à l'occasion de leurs manifestations :

	Tous parkings 2013	Tous parkings 2014	% augmentation
Tarif à la journée	3,50 €	4 €	+ 14,28 %
Forfait 1 semaine reconductible	18 €	20 €	+ 11,11 %

- Tarif solidaire sous conditions (sur décision des cadres de santé ou des services sociaux) à destination de certains usagers (patients et familles) du CHRU : valable la semaine (tarif préférentiel à 5 € la semaine ou gratuité)
- Tarif préférentiel pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Belleaux : 10 € valable 7 jours - 24 h/24 au parking Marché Beaux-Arts/Cusenier.
- Dans le cadre de ses missions de service public, la Collectivité peut accorder un abonnement spécifique à certains de ses agents. Equivalent à un abonnement «affaire 5 ou 6 jours» avec remise de 7,38 €/mois ou 22,14 €/trimestre ou 85 €/an.
- Commerçants ayant droit au tarif résidentiel sur Voirie (via la carte de stationnement sur voirie). Pour bénéficier de cet avantage, les commerçants doivent fournir une carte grise et un extrait K-bis (**de moins de 3 mois**) (sans autres justificatifs) qui correspondent, au niveau de sa rubrique «Activité», à une activité commerciale dans le **secteur réglementé** (commerce en centre-ville dans les quartiers Boucle, Chaprais ou Battant) :

Donne droit à une carte de stationnement sur voirie	Ne donne pas droit à une carte de stationnement sur voirie
Extrait K-bis correspondant à une activité commerciale, notamment boutique, restaurant, bar, bureau de tabac...	Tout autre extrait K-bis, notamment auto-école, agence immobilière, cabinet d'architecte, cabinet d'avocat(s), notaire, société de services aux personnes, commercial, agence intérimaire, agence immobilière, assurance, courtier assurance, banque...

Seul le gérant (nom indiqué sur l'extrait K-bis) a droit à une carte de stationnement sur voirie. Il ne peut être attribué qu'une seule carte par extrait K-bis, au gérant en l'occurrence.

e) Les rues appartenant aux secteurs résident

Secteur Boucle

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ALSACE	
RUE	D'	ANVERS	
RUE		BERSOT	
RUE	DE LA	BIBLIOTHEQUE	
RUE	DES	BOUCHERIES	
RUE	LUC	BRETON	
RUE		CASENAT	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
SQUARE		CASTAN	
RUE	DU	CHAMBRIER	
RUE	DU	CHAPITRE	
AVENUE		CHARLES DE GAULLE	Jusqu'aux n° 6/7
RUE		CHIFFLET	
RUE	DU	CINGLE	
RUE	DE LA	CONVENTION	
RUE	JEAN	CORNET	
RUE		COURBET	
RUE		CUSENIER	
RUE	DES	FUSILLES	
RUE		GAMBETTA	
AVENUE	DE LA	GARE D'EAU	
AVENUE	ARTHUR	GAULARD	
RUE		GIROD DE CHANTRANS	
RUE		GOUDIMEL	
RUE		GRANDE RUE	
RUE	DES	GRANGES	
RUE ET PLACE		GRANVELLE	
RUE ET PLACE	VICTOR	HUGO	
AVENUE	DU	HUIT MAI 1945	
PLACE	DU	HUIT SEPTEMBRE	
PLACE	DES	JACOBINS	
RUE	DE	LACORE	
PLACE	DE	LATTRE DE TASSIGNY	
RUE	GENERAL	LECOURBE	
RUE	DE	LORRAINE	
RUE	DU	LOUP	
RUE	DU	LYCEE	
RUE		MAIRET	
RUE	DES	MARTELOTS	
RUE		MEGEVAND	
RUE		MONCEY	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE		MORAND	
RUE	LEONEL DE	MOUSTIER	
RUE	CHARLES	NODIER	
RUE	DE L'	ORME DE CHAMARS	
RUE	DU	PALAIS	
RUE	DU	PALAIS DE JUSTICE	
RUE		PARIS	
RUE ET PLACE		PASTEUR	
RUE		PECLET	
RUE	JEAN	PETIT	
RUE	DE	PONTARLIER	
RUE	DU	PORTEAU	
RUE	CLAUDE	POUILLET	
RUE	DE LA	PREFECTURE	
RUE		PROUDHON	
RUE	DE LA	RAYE	
RUE	ERNEST	RENAN	
RUE	DE LA	REPUBLIQUE	
PLACE	DE LA	REVOLUTION	
RUE		RIVOTTE	
FAUBOURG		RIVOTTE	
RUE		RONCHAUX	
RUE	J-JACQUES	ROUSSEAU	
RUE	DU CLOS	SAINT-AMOUR	
SQUARE		SAINT-AMOUR	
PLACE		SAINT-JACQUES	
RUE	HUGUES	SAMBIN	
RUE	GENERAL	SARRAIL	
FAUBOURG		TARRAGNOZ	
PLACE	DU	THEATRE	
QUAI		VAUBAN	
RUE	DE LA	VIEILLE MONNAIE	
RUE	EMILE	ZOLA	

Secteur Battant

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE	D'	ARENES	
PLACE		BACCHUS	
GRAPILLE	DE	BATTANT	
PLACE		BATTANT	
RUE		BATTANT	
RUE	DU PETIT	BATTANT	
RUELLE		BILLARD	
SQUARE		BOUCHOT	
QUAI	HENRI	BUGNET	Jusqu'au n° 12
RUE		CHAMPROND	
RUE	DU PETIT	CHARMONT	
RUE	DU GRAND	CHARMONT	
RUE		CUVIER	
ORUE	JOUFFROY	D'ABBANS	
RUE	LEON	DEUBEL	
RUE	DE L'	ECOLE	
RUE	DE L'	EGALITE	
CHEMIN	DE RONDE DU	FORT GRIFFON	
RUE		GRATTERIS	
PLACE		GRIFFON	
RUE	DE LA	MADELEINE	
RUE		MARULAZ	
PLACE		MARULAZ	
RUE		MAYENCE	
RUE	DES FRERES	MERCIER	
RUE	DES	MOUTONS	
RUE	GABRIEL	PLANCON	Jusqu'aux n° 15/18
RUE		POCHET	N° 1
RUE	DU	PORT CITEAUX	
RUE	DU	PORT DE LA FONTAINE	
RUE		RICHEBOURG	
IMPASSE		SAINT CANAT	
RUE	DU	SECHAL	
QUAI	DE	STRASBOURG	
RUE		THIEMANTE	
QUAI		VEIL PICARD	
RUE	DE	VIGNIER	

Secteur Chaprais

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
PLACE	DE LA PREMIERE	ARMEE FRANCAISE	
RUE	DE L'	AVENIR	
RUE	DU	BALCON	
RUE		BARON	
RUE		BEAUREGARD	
RUE		BECQUET	
RUE	DE	BELFORT	Jusqu'aux n° 52 / 67
RUE	DE	BELLEVUE	
RUE	JEROME	BROCHET	
AVENUE		CARNOT	
RUE	DE LA	CASSOTTE	
RUE	DU	CERCLE	
RUE	DES	CHALET	
RUE	DES	CHAPRAIS	
AVENUE	DE	CHARDONNET	N° 2
RUE	DU	CHASNOT	Jusqu'aux n° 26/27
RUE	DU	CHATEAU ROSE	
RUE	ALEXIS	CHOPARD	
CHEMIN	DU	CROTOT	
RUE	BARON	DACLIN	
AVENUE		DENFERT ROCHEREAU	
RUE		DELAVELLE	
RUE	DES	DEUX PRINCESSES	Jusqu'aux n° 23/24
BOULEVARD		DIDEROT	Jusqu'aux n° 2/13
AVENUE	EDOUARD	DROZ	
RUE		FABRE	Jusqu'aux n° 4/11
PLACE		FLORE	
AVENUE	MARECHAL	FOCH	
AVENUE		FONTAINE ARGENT	Jusqu'aux n° 23/28
RUE	DES	FONTENOTTES	Jusqu'aux n° 30
RUE	DU	FUNICULAIRE	
RUE		GARIBALDI	
RUE		GROSJEAN	
AVENUE	D'	HELVETIE	
ALLEE	DE L'	ILE AUX MOINEAUX	
RUE	DE L'	INDUSTRIE	

TYPE VOIE	PRENOM	NOM	COMMENTAIRES
RUE		ISENBART	
RUE		JEANNEREY	
RUE		KLEIN	
RUE		KRUG	
PLACE	DE LA	LIBERTE	
RUE	DE LA	LIBERTE	
RUE		MARIE-LOUISE	
RUE	DE LA	MOILLERE	
PLACE		PAYOT	
PASSAGE		RAMBAUD	
RUE	DU GENERAL	ROLLAND	
RUE	DE LA	ROTONDE	
RUE		SUARD	
RUE	DES	VILLAS	
RUE	DES	VILLAS BISONTINES	
RUE	DE LA	Viotte	
RUE	DE	VITTEL	

D. Tarifs divers

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Forfait artisans par jour et par place en secteur payant	4,00 €	4,00 €	0
Ticket perdu tous parkings sauf Minjoz	10,00 €	12,00 €	+ 20 %
Ticket perdu parking Minjoz	10,00 €	6,00 €	- 40 %
Carte d'abonnement ou carte de stationnement sur voirie perdue, volée ou endommagée	4,00 €	4,00 €	0
Coût annuel carte de stationnement sur voirie	4,00 €	4,00 €	0

a) Procédure de dédommagement en réparation des problèmes de rendu monnaie présumés en caisses automatiques

Le client victime présumé d'une erreur de rendu monnaie en caisse automatique peut faire un recours auprès de l'exploitant en lui transmettant par courrier simple une lettre détaillant très précisément les faits. L'exploitant devra alors dédommager le plaignant sous la forme d'une ou plusieurs contremarques d'une valeur unitaire d'une heure de stationnement. La valeur cumulée des contremarques remises au client en dédommagement devra correspondre au montant présumé du préjudice, mais ne pourra excéder, en équivalence un montant de 20 €. L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques données en dédommagement. Il devra également conserver chaque lettre de réclamation ayant donné lieu à ces dédommagements pour justifier la distribution de ces contremarques sans contrepartie financière.

Dans des cas exceptionnels, l'exploitant, sur demande écrite de la Collectivité (uniquement par l'intermédiaire de la Direction Voirie & Déplacements) pourra émettre des titres gratuits temporaires, comme par exemple :

- contremarques à destination de riverains de rues en travaux,
- contremarques et abonnements nécessaires aux services municipaux,
- etc.

L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques émises gratuitement dans ces cas exceptionnels.

b) Mise en place de facilités de paiement pour les formules d'abonnement annuel sur voirie et en parkings

La Ville de Besançon propose différentes formules d'abonnements en parkings et sur voirie. Les formules d'abonnement mensuel, trimestriel ou annuel sont dégressives et offrent des solutions adaptées aux besoins de tous les usagers. Néanmoins, dans le cas des formules d'abonnement annuel, la réglementation actuelle nécessite un recouvrement par un titre de recettes unique émis à la souscription de l'abonnement. La collectivité souhaite faciliter l'accès aux abonnements de stationnement sur voirie et en parkings aux résidents qui sont contraints d'opter pour des formules payantes suite à la mutation ou la disparition de places de stationnement gratuites.

Ainsi, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers résidents, il est proposé de faire bénéficier les formules d'abonnement suivantes d'un paiement échelonné en 3 fois :

- Stationnement résidentiel sur voirie (vignette annuelle)
- Stationnement résidentiel de nuit sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City.
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Arènes, Glacis, Isenbart, Rivotte.

Les résidents désireux de bénéficier de cet aménagement auront la possibilité de régler le montant annuel de leur abonnement sur 3 mois consécutifs.

E. Frais de fourrière

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté du 21/05/2013)	Catégories de véhicules	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% augmentation
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90 €	22,90 €	0
	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €	0
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €	0
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €	0
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL > 3,5 t	122,00 €	122,00 €	0
	Voitures particulières	113,00 €	115,10 €	+ 1,76 %
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €	0
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €	45,70 €	0

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté du 21/05/2013)	Catégories de véhicules	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% augmentation
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20 €	9,20 €	0
	Voitures particulières	6,00 €	6,10 €	+ 1,66 %
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €	0
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €	3,00 €	0
Expertise*	Véhicules PL > 3,5 t	91,50 €	91,50 €	0
	Voitures particulières	61,00 €	61,00 €	0
	Autres véhicules immatriculés	30,50 €	30,50 €	0
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €	30,50 €	0
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00 €	155,00 €	0
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	90,00 €	100,00 €	+ 11,11 %
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 ^{ème} jour	Tous véhicules	6,00 €	6,00 €	0
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	6,00 €	6,00 €	0

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

XVIII - Location de vélos en libre service**Tarifs identiques à 2013**

Abonnements	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Abonnement journalier Durée de validité : 24 heures 1 ^{ère} demi-heure gratuite à chaque utilisation	1 €	1 €
Abonnement hebdomadaire Durée de validité : 7 jours 1 ^{ère} demi-heure gratuite à chaque utilisation	2 €	2 €
Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due)	1 €	1 €
Maximum de perception pour une journée	4 €	4 €
Abonnement annuel (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	16 €	16 €
Pour les détenteurs d'un abonnement au réseau de transport GINKO ou AutoCité (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	11 €	11 €
Pour les détenteurs de la carte avantages jeunes	16 €	16 €
	Validité 15 mois au lieu de 12	Validité 15 mois au lieu de 12
Abonnements professionnels collectifs (collectivités, entreprises, associations)	49 €/an/carte (jusqu'à 9 cartes) 39 €/an/carte (à partir de 10 cartes)	49 €/an/carte (jusqu'à 9 cartes) 39 €/an/carte (à partir de 10 cartes)

XIX - Permis de stationnement - Permissions de voirie**Tableau A - Permis de stationnement****Tarifs identiques à 2013**

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	Tarifs 2013	Tarifs 2014
1	Occupation temporaire du sol par : • des matériaux de construction • échafaudages • emprise de chantier • bennes • camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	Semaine	1,53 €	1,53 €
1.2	Plus-value pour occupation sur stationnement payant sur voirie ou parkings ouverts	m ²	Semaine	2,07 €	2,07 €
1.3	Plus-value pour occupation sur stationnement payant en parkings clos réglementés	u	Semaine	Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place	Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place
2	Occupation temporaire du sur-sol par câble aérien ou canalisation	ml	Semaine	0,37 €	0,37 €
3	Accès entrée charretière	u	u	68,00 €	68,00 €
4	Autres permis de stationnement	u	u	68,00 €	68,00 €
5	Véhicules du dispositif Autopartage en station				gratuit

Tableau B - Permissions de voirie**Tarifs identiques à 2013**

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	Tarifs 2013	Tarifs 2014
1	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	An	12,80 €	12,80 €
2	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	ml	An	12,80 €	12,80 €
3	Occupation privative du sous-sol par une galerie technique	m ³	An	26,30 €	26,30 €
4	Ouvrage privatif en surplomb du domaine public	m ²	An	102,00 €	102,00 €
5	Miroir	u	An	74,00 €	74,00 €
6	Accès station service	u	An	68,00 €	68,00 €
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	An	11,35 €	11,35 €
8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,35 €	11,35 €
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,35 €	11,35 €
10	Colonne d'affichage	u	An	11,35 €	11,35 €

Modalités d'application concernant les tableaux A et B

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre la rue des Boucheries et la place Victor Hugo, rue Bersot entre les rues des Granges et d'Alsace, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la Bibliothèque, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet de la Grande Rue au n° 25 faubourg Rivotte côté pair, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

Planoise : Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau A (**sauf 1.2 et 1.3**), du tableau B (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

- 67 € hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,
- 134 € en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il lui aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau B des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.
- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.
- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.
- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2013.

XX - Espaces Verts

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% augm.
1. Locations			
a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	20,86 €	21,00 €	+ 0,67 %
b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,85 € + caution 167,00 €	1,85 € 167,00 €	0
c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices» (par jour)	64,40 € + caution 167,00 €	65,00 € 167,00 €	+ 0,93 % 0
2. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	327,50 €	331,00 €	+ 1,06 %
3. Vente provenant des forêts communales, tarifs HT auxquels s'ajoute la TVA au taux en vigueur			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route) le stère (taux de TVA au 01/11/2013 : 7 %)	29,60 € TTC soit 27,66 € HT	27,93 € HT	+ 0,97 %

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% augm.
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) le stère (taux de TVA au 01/11/2013 : 7 %)	17,88 € TTC soit 16,71 € HT	16,87 € HT	+ 0,95 %
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m le stère (taux de TVA au 01/11/2013 : 7 %)	5,90 € TTC soit 5,51 € HT	5,56 € HT	+ 0,90 %
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation le stère (taux de TVA au 01/11/2013 : 7 %)	6,20 € TTC soit 5,79 € HT	5,84 € HT	+ 0,86 %
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation le stère (taux de TVA au 01/11/2013 : 7 %)	8,20 € TTC soit 7,66 € HT	7,73 € HT	+ 0,91 %
f) Sangliers abattus le kg (taux de TVA au 01/11/2013 : 5,5 %) Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport (taux de TVA au 01/11/2013 : 19,6 %)	4,28 € TTC soit 4,057 € HT 128,30 € TTC soit 107,27 € HT	4,09 € HT 108,34 € HT	+ 0,81 % + 0,99 %
g) Sangliers vifs le kg sur pied (taux de TVA au 01/11/2013 : 5,5 %) Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire taux de TVA au 01/11/2013 : 19,6 %)	4,28 € TTC soit 4,057 € HT 91,40 € TTC soit 76,42 € HT	4,09 € HT 77,18 € HT	0,81 % + 0,99 %
h) Cerfs et daims vifs ou abattus le kg sur pied (taux de TVA au 01/11/2013 : 5,5 %)	4,28 € TTC soit 4,057 € HT	4,09 € HT	+ 0,81 %

XXI - Matériel de prêt et livraison d'eau potable**A. Location matériel de prêt**

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Observations	% augmen- tation
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	403,92 €	407,96 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	+ 1 %
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,74 €	4,79 €	Par m ² /jour	+ 1,05 %
Podium couvert 16 m ²	112,20 €	113,32 €	Par unité/jour	+ 0,99 %
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,25 €	1,26 €	Par unité/jour	+ 0,80 %
Tables, isoloirs, urnes	5,87 €	5,93 €	Par unité/jour	+ 1 %
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,64 €	3,68 €	Par unité/jour	+ 1,09 %
Elévateur de personnes à mobilité réduite	51,71 €	52,23 €	Par unité/jour	+ 1 %

Une prise en charge forfaitaire de base de 51,00 € est appliquée à chaque demande de prêt.
La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Observations	% augmen- tation
Absence de réseau d'eau potable	31,62 €	31,94 €	Par camion de 6 m ³	+ 1,01 %
Présence d'un réseau d'eau potable	123,42 €	124,65 €	Par camion de 6 m ³	+ 0,99 %

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers. Elle a fait l'objet d'une modification des groupes et d'une réactualisation.

	Type de matériel	Coût au Km	Coût à l'heure	Coût à la journée	Augmentation		
					Km	Heure	Journée
0900	2 ROUES MOTORISEE	0,48			0,00 %		
1000	BERLINE	0,35			0,00 %		
2000	FOURGONNETTE	0,42			0,00 %		
3000	FOURGON	0,73			1,39 %		
3000	4 x 4 VL	0,82			1,23 %		
4000	CAMION STANDARD	0,89			1,14 %		
4000-5000	CAMION AVEC EQUIPEMENT	1,70	22,02		1,19 %	1,01 %	
4000-5000	HYDROCUREUR		46,99			1,01 %	
7000	NACELLE		22,93			1,01 %	
	BALAYEUSE LAVEUSE		29,68			0,99 %	
	TRACTEUR (agricole - forestier)		25,77			1,02 %	
	TRACTEUR ROUTIER	2,48			0,81 %		
	REMORQUE			20,92			1,01 %
	SEMI REMORQUE			34,96			1,01 %
	BENNE POMPE		42,34			1,00 %	
	CAISSON			20,92			1,01 %
	MATERIEL DE LEVAGE		16,39			0,99 %	
	MATERIEL DE TP		31,33			1,00 %	
	BIBLIOBUS	4,12			0,98 %		

XXII - Urbanisme/Dossier PLU**Tarifs identiques à 2013**

Tarifs TTC à l'unité

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Photocopies Noir & Blanc		
A4 - Simple ou recto/verso	0,15 €	0,15 €
A3 - Simple ou recto/verso	0,20 €	0,20 €
Extrait de plans couleur		
A4	0,30 €	0,30 €
A3/A2	0,50 €	0,50 €
A1/A0	1,00 €	1,00 €
Fichier numérique		
CD Rom	3,00 €	3,00 €
Dossier complet PLU sur papier	895,00 €	895,00 €

XXIII - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Pour mémoire tarif 2013 : 10 981 € (calculée en fonction du dernier indice du coût de la construction).

Proposition tarif 2014 : 10 789 €.

La participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) sera supprimée en 2015.

XXIV - Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a remplacé la Taxe Locale d'Equipement (voir séance du Conseil Municipal du 10/11/2011).

Pour mémoire depuis le 1^{er} mars 2012 : le montant de la taxe est égal à la surface du plancher x valeur forfaitaire (660 €) x 4 % (taux voté par la commune).

XXV - Service de l'eau potable**A. Prix de vente de l'eau**

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2014 est proposé à **0,99 € HT** le mètre cube, soit une augmentation de 2,06 % par rapport à 2013.

La **redevance de pollution de l'eau** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2014 à **0,28 €** par mètre cube d'eau vendu. Son montant est identique à 2013, mais elle s'élevait à 0,22 € en 2012.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2014 à **0,05 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2013.

La **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2014 à **0,15 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2013.

La **TVA**, aux taux en vigueur, vient s'ajouter aux tarifs indiqués ci-dessus. Des modifications de taux sont attendues pour 2014 : maintien à 5,5 % ou diminution à 5 % pour l'eau, passage de 7 % à 10 % pour l'assainissement.

Au regard des informations disponibles, la facture moyenne d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de **2,8 %** en 2014 par rapport à 2013 (Base 120 m³ toutes taxes et redevances comprises).

B. Tarifs des branchements d'eau

A partir de 2014, il est proposé de calculer le **coût de réalisation des branchements d'eau de la manière suivante** :

- Terrassement : coût réel de réalisation avec un plafond de 2 000 € HT. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le cas échéant, la collectivité prend en charge la différence entre ce plafond de 2 000 € HT et le coût total du terrassement.

- Regard de compteur : le client peut fournir et poser lui-même un regard respectant les prescriptions techniques du service de l'eau, il peut aussi acheter un regard incongelable auprès du Département Eau et Assainissement (prix ci-après), ou encore acheter le regard de compteur dans le cadre du marché de réalisation des branchements (BPU).

- Plomberie : réalisation en régie et application au client de la grille des tarifs ci-après passibles d'une TVA au taux en vigueur :

DESIGNATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé, complète pour :			
. branchement en PE de Ø 32	279,00 €	282,00 €	1,08 %
. branchement en PE de Ø 50	326,00 €	329,00 €	0,92 %
. branchement en diamètre supérieur à 50	452,00 €	457,00 €	1,11 %
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	4,15 €	4,20 €	1,20 %
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	12,35 €	12,50 €	1,21 %
intbl. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	18,30 €	18,50 €	1,09 %
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	28,00 €	28,30 €	1,07 %
. Canalisation de branchement Ø 90	41,55 €	42,00 €	1,08 %
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	19,80 €	20,00 €	1,01 %
. Diamètre 80 mm intérieur	23,50 €	23,70 €	0,85 %
. Diamètre 100 mm intérieur	29,00 €	29,30 €	1,03 %
. Diamètre 150 mm intérieur	41,50 €	42,00 €	1,20 %
. Diamètre 200 mm intérieur	59,00 €	59,50 €	0,85 %
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			

DESIGNATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	79,50 €	80,00 €	0,63 %
. pour compteur de 25 mm	139,00 €	140,00 €	0,72 %
. pour compteur de 30 mm	186,50 €	188,50 €	1,07 %
. pour compteur de 40 mm	225,00 €	227,50 €	1,11 %
. pour compteur de 50 mm (nouveau tarif)	350,00 €	353,50 €	1,00 %
. pour compteur de 60 mm avec clapet	485,00 €	490,00 €	1,03 %
. pour compteur de 60 mm sans clapet	432,00 €	437,00 €	1,16 %
. pour compteur de 80 mm avec clapet	648,00 €	655,00 €	1,08 %
. pour compteur de 80 mm sans clapet	540,00 €	546,00 €	1,11 %
. pour compteur de 100 mm avec clapet	757,00 €	765,00 €	1,06 %
. pour compteur de 100 mm sans clapet	649,00 €	656,00 €	1,08 %
REGARD DE COMPTAGE NEUF OU REHABILITATION :			
- Fourniture et pose sans terrassement du regard de comptage incongelable sous domaine privé pour compteur de 15 et 20 mm	-	450,00 €	-
REHABILITATION DE REGARD :			
- Fourniture et pose d'une tôle striée 2 portes 80 x 80 cm avec fixation	-	250,00 €	-
- Fourniture et pose d'une tôle striée 2 portes 100 x 100 cm avec fixation	-	280,00 €	-
- Fourniture et pose de 1 à 3 échelons dans le regard	-	100,00 €	-

Hors prestations redéfinies, l'augmentation tarifaire s'élève à 1,03 %.

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance, passible d'une TVA au taux en vigueur, est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants sont indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 11 classes. La tarification de la classe 11 est appliquée pour les poteaux d'incendie non équipés de comptage, afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation, par l'installation de compteurs d'eau.

Les montants de redevance à appliquer en 2014 augmentent en moyenne de 1 % par rapport à 2013.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.	Remarques
1	15 mm	19,80 €	20,00 €	1,01 %	
2	20 mm	26,50 €	26,80 €	1,13 %	
3	25 mm	34,00 €	34,40 €	1,18 %	
4	30 mm	40,00 €	40,40 €	1,00 %	
5	40 mm	69,00 €	69,70 €	1,01 %	
6	50 mm	82,00 €	83,00 €	1,22 %	
7	60 mm	95,00 €	96,00 €	1,05 %	
8	80 mm	168,50 €	170,00 €	0,89 %	
9	100 mm	315,00 €	318,00 €	0,95 %	
10	150 mm	624,00 €	630,50 €	1,04 %	
11	200 mm	1 137,00 €	1 148,00 €	0,97 %	Appliqué aussi par poteau d'incendie sans comptage

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2014 à 34,50 € HT, soit une augmentation de 1,47 %. Elle est passible d'une TVA au taux en vigueur.

E - Tarifs de diverses prestations

Hors prestations redéfinies et/ou nouvelles, l'augmentation s'élève à 1,06 %. Ces tarifs sont soumis à une TVA au taux en vigueur.

DESIGNATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
Coût horaire de la main d'œuvre	36,60 €	37,00 €	1,09 %
Frais de vérification d'un compteur :			
. correspondant à un jaugage	67,00 €	67,70 €	1,04 %
. correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé	163,50 €	165,00 €	0,92 %
Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné	29,70 €	30,00 €	1,01 %
Réouverture d'un branchement fermé suite à : impossibilité de relever le compteur, non-paiement des sommes dues, acte délictueux énoncé au règlement	60,50 €	61,10 €	0,99 %
Forfait recherche de fuites sous domaine privé, puis temps passé réellement par les agents	56,00 €	56,60 €	1,07 %
Frais de relance pour absence de communication d'index après deux périodes consécutives de relève	-	70,00 €	-
Forfait de mise en sécurité préalable du chantier de remise en état et de mobilisation en urgence d'agents d'intervention, hors travaux de réparation en tant que tels	-	500,00 €	-

DESIGNATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale	553,00 €	559,00 €	1,08 %
Branchement provisoire sur poteau incendie :			
. forfait pose et dépose hors consommation	187,50 €	189,50 €	1,07 %
. disparition du dispositif de comptage	315,50 €	319,00 €	1,11 %
. détérioration ou disparition du dispositif plombage	189,50 €	191,50 €	1,06 %

F - Tarifs divers

DESIGNATION	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
Non restitution de carafe	Coût unitaire de la carafe	Coût unitaire de la carafe	
Non restitution de jerrican	30 €	30 €	0
Non restitution de caisse contenant 6 carafes	30 €	30 €	0

XXVI - Service de l'Assainissement

A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Il est proposé de passer ce tarif à 0,94 € HT/ m³, soit une augmentation de 2,17 % par rapport à 2013, plus la TVA au taux en vigueur.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements d'immeubles existants réalisés sur réseaux d'égout existants

A partir de 2013 et jusque fin 2014, il est proposé d'appliquer le **coût réel de réalisation des branchements, sans plafonnement**. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit en vigueur est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements d'immeubles neufs réalisés sur réseaux d'égout existants

A partir de 2013, il est proposé d'appliquer le **coût réel de réalisation des branchements avec un plafond de 3 500 € HT**. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le cas échéant, la collectivité prend en charge la différence entre ce plafond de 3 500 € HT et le coût total du branchement.

Le taux de TVA réduit en vigueur est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

3) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2014 un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 1 % par rapport aux tarifs 2013, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 675 € HT à **1 692 € HT**. A cela s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est également porté de 1 675 € HT à **1 692 € HT**. A cela s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

C. Participation financière à l'assainissement collectif

Le forfait n° 1 s'applique au 1^{er} logement. Il est arrêté à **2 500 €**, comme en 2013.

Le forfait n° 2 s'applique du 2^{ème} au 50^{ème} logement. Il est arrêté à **1 000 €** par logement supplémentaire, comme en 2013.

Le forfait n° 3 s'applique à partir du 51^{ème} logement. Il est arrêté à **500 €** par logement supplémentaire, comme en 2013.

Le montant de la PFAC n'est pas assujetti à la TVA.

D. Participation financière à l'assainissement collectif pour les usages assimilés domestiques (PFAC AD)

Le forfait n° 1 s'applique pour une surface de plancher d'immeuble comprise entre 0 et 200 m². Il est arrêté à la somme de **2 500 €**, comme en 2013.

Le forfait n° 2 est arrêté à **1 000 €**, il s'ajoute au forfait n° 1 selon le barème de surface de plancher ci-dessous.

Surface de plancher (m ²)			Forfait n°2 (€)	PFAC (€)	progression tranches surfaces (m ²)
0	à	200		2 500,00	200
201	à	400	1 000,0	3 500,00	199
401	à	600	1 000,0	4 500,00	199
601	à	900	1 000,0	5 500,00	299
901	à	1 300	1 000,0	6 500,00	399
1 301	à	1 800	1 000,0	7 500,00	499
1 801	à	2 400	1 000,0	8 500,00	599
2 401	à	3 100	1 000,0	9 500,00	699
3 101	à	3 900	1 000,0	10 500,00	799
3 901	à	4 800	1 000,0	11 500,00	899
4 801	à	5 800	1 000,0	12 500,00	999
5 801	à	6 900	1 000,0	13 500,00	1 099
6 901	à	8 100	1 000,0	14 500,00	1 199
8 101	à	9 400	1 000,0	15 500,00	1 299
9 401	à	10 800	1 000,0	16 500,00	1 399
10 801	à	12 300	1 000,0	17 500,00	1 499
12 301	à	13 900	1 000,0	18 500,00	1 599
13 901	à	15 600	1 000,0	19 500,00	1 699
15 601	à	17 400	1 000,0	20 500,00	1 799
17 401	à	19 300	1 000,0	21 500,00	1 899
19 301	à	21 300	1 000,0	22 500,00	1 999

Le montant de la PFAC AD n'est pas assujetti à la TVA.

E. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2013 une augmentation de l'ordre de 1 % : 12,28 HT + environ 1 % = 12,40 € HT, pour la tonne de matières de vidange traitée. A ce tarif, s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

F. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2013 une augmentation moyenne de ces tarifs de l'ordre de 1 % :

Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
Traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines	tonne de matières sèches traitée	416,00 €	420,00 €	0,96 %
Interventions mécaniques, hydrocureur	heure	54,80 €	55,30 €	0,91 %
Personnel d'exploitation	heure	33,00 €	37,00 €	12,12 %
Equipe de 2 agents avec matériel d'inspection vidéo	heure	128,50 €	129,50 €	0,78 %
Equipe de 2 agents avec matériel de radiodétection	heure	60,00 €	60,50 €	0,83 %
Véhicule série 2000 et 3000	heure	4,30 €	4,40 €	2,33 %
Véhicule série 4000 et 5000 sauf hydrocureur	heure	19,60 €	19,80 €	1,02 %
Recherche de renseignements suite à demande émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières	forfait	44,00 €	44,50 €	1,14 %
Vidange d'une fosse septique dans le cadre de sa suppression et de la vérification de la conformité de l'habitation*	forfait	GRATUIT		
Vidange d'une fosse septique dans le cadre de la mise en conformité d'un assainissement non collectif **	forfait	GRATUIT		

* Cette mesure ne s'applique que dans la partie COLLECTIVE du zonage d'assainissement, et pour les bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer.

** Cette mesure ne s'applique que dans la partie NON COLLECTIVE du zonage d'assainissement, et pour les bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer.

G. Assainissement non collectif

La redevance est appliquée suite à la réalisation du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, ou une fois la vérification de conception et d'exécution des installations neuves effectuée. La redevance d'assainissement non collectif a été réduite à 28 € HT/an en 2013, il est proposé pour 2014 de conserver ce montant, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

XXVII - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

A. Prestations techniques

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ils sont établis à partir de coûts réels et complets. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2014 les tarifs horaires suivants :

- 32,40 € pour les prestations logistiques du Parc Auto (roulage, manutention)
- 33,20 € pour les prestations de maintenance du Parc Auto (mécanique, carrosserie)
- 32 € pour les prestations de Bâtiment (peinture, électricité bâtiment, plomberie, menuiserie, serrurerie) et de Voirie Propreté
- 35 € pour les prestations de Voirie Infrastructure, Signalisation, Eclairage Public ainsi que pour les prestations des Espaces Verts
- 42 € pour le chauffage des bâtiments
- 61,50 € pour la prestation maîtrise d'œuvre ou assistance du maître d'ouvrage.

- Forfaits d'intervention sur voirie :

a. Mise en place, maintenance ou enlèvement de signalisation de chantier (forfait)

500 € dans la période d'heures ouvrées, en semaine, comprise entre 7 h 30 et 17 h.

700 € en dehors de la période d'heures ouvrées 17 h / 7 h 30, le week-end et les jours fériés.

Ce tarif comprend l'intervention du service Déplacements Urbains sur différents sites de la Ville dans les cas ci-après définis :

- 1 - Mise en place en urgence de signalisation de chantier (balisage ou police), complète ou partielle, en lieu et place de l'entreprise (non respect des directives de l'arrêté de circulation et des schémas de signalisation)
- 2 - Interventions d'urgence sur les carrefours à feux en lieu et place de l'entreprise
- 3 - Non confirmation de la fin de chantier par l'entreprise (dépose de la signalisation de chantier initialement mise en place par le service Déplacements Urbains).

b. Installation de signalisation de chantier (en lieu et place de l'entreprise)

1 - Astreinte journalière pour l'installation de signalisation verticale temporaire

Signalisation de type AK et BK : 15 € / unité / jour

Signalisation de type K : 10 € / unité / jour.

c. Neutralisation de place de stationnement pour permettre la bonne réalisation de travaux

1 - Neutralisation d'une place de stationnement gratuite pour permettre la bonne réalisation de travaux :

1bis - Neutralisation d'une place de stationnement gratuite dans le but de sécuriser des travaux :

3 € la place / jour (ou 5 mètres linéaires).

2 - Neutralisation d'une place de stationnement payante pour permettre la bonne réalisation de travaux :

2bis - Neutralisation d'une place de stationnement payante dans le but de sécuriser des travaux :
5 € la place / jour (ou 5 mètres linéaires).

d. Neutralisation d'une voie de circulation pour permettre la bonne exécution de travaux :

- Forfait : 500 €
- 75 € pour le déplacement de personnel sur différents sites de la Ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...)
- Forfait fléchage événementiel. Tarif : 350 €.

Ce tarif unique (plus ou moins 10 panneaux) comprend la fabrication, la pose et la dépose de panneaux temporaires événementiels.

- Forfaits comptage sur voirie

Tarif : 10 €/demande. Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

- Enlèvement de graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m² : **2,20 €/m² (- 9,09 %)**

. Tranche > 125 m² : **1,10 €/m² (- 25,17 %)**.

* La facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 96,50 € TTC/heure

- Enlèvement et élimination de dépôts sauvages

Forfait : 150 €

- Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 €

3) Prêt de panneaux

Tarif pour non restitution de panneaux : 200 €.

WC publics semi-automatiques

Gratuité

Prêt WC public mobile

250 € par manifestation.

B. Prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 37 € / heure.

Frais de gestion et frais administratifs - régularisation en urgence d'acte administratif de type arrêté de circulation, permission de voirie - **Forfait 500 €** (Ce tarif comprend le déplacement sur site pour constatation et régularisation en urgence du ou des actes administratifs nécessaires et obligatoires).

C. Prestations téléphoniques

Info Tram :

- Réponse simple à appel téléphonique : 2,86 € par appel

- Réponse à appel téléphonique nécessitant un traitement administratif : 6,16 € par appel.

D. Gardiennage - Salles

Si nécessaire et selon les salles, il est proposé de facturer le coût de gardiennage supplémentaire à 20,20 € par heure et par salle.

POLE CULTURE ET DEVELOPPEMENT

XXVIII - Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

A. Entrées et animations

• Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

L'entrée gratuite est maintenue jusqu'à la fermeture complète du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie début avril 2014. Le coût des animations reste inchangé jusqu'à la fermeture du musée.

Nature des tarifs	Droit d'entrée Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	Animation, visite guidée	Ateliers
Tarifs individuels			
Tous les jours	GRATUIT	GRATUIT	3 €
Tarifs groupes			
Pass Musées			
Plein tarif pour 1 adulte et 5 enfants	82 €		
Tarif réduit pour 1 adulte et 5 enfants	75 €		
Plein tarif pour 2 adultes et 5 enfants	149 €		
Tarif réduit pour 2 adultes et 5 enfants	142 €		
Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées de Besançon/Mécènes Groupes à caractère social Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle	GRATUIT	1,50 €	1,50 €
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	GRATUIT	51,20 € (forfait pour le groupe)	51,20 € (forfait pour le groupe)
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,60 € (forfait pour le groupe)	25,60 € (forfait pour le groupe)
Accueil groupe de 15 à 30 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse	122,80 € (forfait pour le groupe)		

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

• Musée du Temps

Nature des tarifs	Droit d'entrée Musée du temps	Animation, visite guidée	Ateliers
Tarifs individuels			
Plein tarif :			
du lundi au vendredi inclus	5 €	1,50 €	3 €
Demi-tarif :			
Samedi	2,50 €	1,50 €	3 €
Gratuit			
Dimanche Jours fériés ouverts Manifestations nationales et organisées par la Ville Nocturne (à partir de 18 h) Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Pass Musées			
Plein tarif pour 1 adulte et 5 enfants	82 €		
Tarif réduit pour 1 adulte et 5 enfants	75 €		
Plein tarif pour 2 adultes et 5 enfants	149 €		
Tarif réduit pour 2 adultes et 5 enfants	142 €		
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative :			
Personnes de 60 ans et plus Amis des musées hors de Besançon Habitants des villes jumelées Détenteurs des cartes CEZAME-COS Ville de Besançon 1 h avant la fermeture du musée (17 h/18 h)	2,50 €	1,50 €	3 €

Nature des tarifs	Droit d'entrée : Musée du Temps	Animation, visite guidée	Ateliers
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative :			
Tarifs individuels			
Moins de 18 ans et étudiants (- de 26 ans) Détenteurs de la carte Avantage Jeunes Titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse Détenteur de la carte Cezam/fracas Détenteur et 1 accompagnateur de la carte Culture (Ministère de la Culture) Titulaires de la carte GINKO (abonnement annuel) Adhérents de l'Association des Amis des différents musées de Besançon Partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) Adhérents de la Maison des Artistes Visiteurs handicapés et accompagnateurs Membres de l'ICOM Journalistes Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi Possesseurs visi'pass acheté sur les autres sites partenaires	GRATUIT	1,50 €	3 €
Tarifs groupes			
Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées de Besançon /Mécènes Groupes à caractère social Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle	GRATUIT	1,50 €	1,50 €
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	2,50 €	51,20 € (forfait pour le groupe)	51,20 € (forfait pour le groupe)
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,60 € (forfait pour le groupe)	25,60 € (forfait pour le groupe)
Accueil groupe de 15 à 30 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse	122,80 € (forfait pour le groupe)		

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

B. Moulages en vente dans les Musées du Centre

Moulages	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Amulette Séramon	3,00 €	3,00 €
Scarabée (petit modèle)	3,00 €	3,00 €
Pilier Djed	5,00 €	5,00 €
Petite lampe à huile	5,00 €	5,00 €
Scarabée (moyen modèle)	7,10 €	7,00 €
Hache à douille	8,00 €	8,00 €
Oeil Oudjat	8,10 €	8,00 €
Lampe à huile	8,10 €	8,00 €
Petit chaouabti	9,10 €	9,00 €
Lampe Pompéï	9,00 €	9,00 €
Assiette	9,00 €	9,00 €
Médaille de Victor Hugo par David D'Angers	9,00 €	9,00 €
Petit Victor Hugo (pommeau de cane)	12,00 €	12,00 €
Joueur de billes	12,00 €	12,00 €
Bas-relief Utinam	12,10 €	12,00 €
Dieu Mars	14,00 €	14,00 €
Télesphore	14,20 €	14,50 €
Christ en croix	15,10 €	15,00 €
Applique tête de lion	15,10 €	15,00 €
Médaille de Charles Fourier	15,10 €	15,00 €
Armoiries	15,30 €	15,50 €
Lampe Satyre	15,30 €	15,50 €
Petit taureau à 3 cornes	17,20 €	17,50 €
Amour à l'arc	17,20 €	17,50 €
Doryphore	17,20 €	17,50 €
Oenochoé anthropomorphe	17,20 €	17,50 €
Grand pilier de djed	17,20 €	17,50 €
Scarabée égyptien (résine)	17,40 €	17,50 €
Buste enfant (résine)	17,40 €	17,50 €
Petit buste Victor Hugo	17,40 €	19,00 €
Epona	19,20 €	19,50 €
Vase céramique	19,20 €	19,50 €
Fortune debout	19,20 €	19,50 €
Ibis	19,20 €	19,50 €
Tête de prêtre chauve d'Hathor	19,20 €	19,50 €

Moulages	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Scarabée sur socle	19,20 €	19,50 €
Taureau Apis	19,20 €	19,50 €
Médailon Pasteur	20,20 €	20,50 €
Poignard danois	21,20 €	21,50 €
Bacchus	21,20 €	21,50 €
Jeune enfant	22,20 €	22,50 €
Tête de chat	22,50 €	22,50 €
Sekmet	22,50 €	22,50 €
Déesse Rome	22,50 €	22,50 €
Grand vase	23,20 €	23,50 €
Jarre imitation terre sigillée	23,20 €	23,50 €
Griffon gallo-romain ailé	23,50 €	23,50 €
Dieu à l'oiseau	24,20 €	24,50 €
Mercure gaulois	24,20 €	24,50 €
Vénus baigneuse	24,20 €	24,50 €
Minerve	24,20 €	24,50 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	24,20 €	24,50 €
Jeune fille debout	24,20 €	24,50 €
Vénus debout	24,20 €	24,50 €
Mercure drapé	24,20 €	24,50 €
Ange applique	25,00 €	25,00 €
Le secret	25,20 €	25,50 €
Osiris 18 cm	25,20 €	25,50 €
Faucon	25,50 €	25,50 €
Grand chaouabti	25,50 €	25,50 €
Défense	28,30 €	28,50 €
Bacchus couronné	28,30 €	28,50 €
Tête de mule	28,70 €	29,00 €
Mercure nu	28,70 €	29,00 €
Ange ailé	30,00 €	30,00 €
Main de Victor Hugo	30,70 €	31,00 €
Lampe à huile Herculaneum	30,70 €	31,00 €
Buste de Victor Hugo avec instrument de musique	34,00 €	34,00 €
Vénus	34,30 €	34,50 €
Mercure demi-nu	34,30 €	34,50 €
Ephèbe debout se tenant la tête	34,30 €	34,50 €

Moulages	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Chouette par Pompon	35,00 €	35,00 €
Cheval d'Epona	38,00 €	38,00 €
Tête de mule sur socle	38,90 €	39,00 €
Dieu au maillet	40,00 €	40,00 €
Osiris	45,50 €	45,50 €
Aigle de Besançon	45,50 €	45,50 €
Isis allaitant Horus	50,50 €	50,50 €
Bas-relief égyptien	52,20 €	52,50 €
Ours par Pompon	55,00 €	55,00 €
Oie par Pompon	55,00 €	55,00 €
Panthère par Pompon	55,00 €	55,00 €
Hippopotame par Pompon	55,00 €	55,00 €
Léda et le cygne	61,90 €	62,00 €
Tête de taureau	61,90 €	62,00 €
L'Amour puni	71,00 €	71,00 €
Tête de Christ sur socle	71,00 €	71,00 €
Tête de taureau sur socle	77,10 €	77,00 €
Tête d'enfant sur socle	77,10 €	77,00 €
Enfant endormi	86,00 €	86,00 €
Idole par Louis Hertig	86,00 €	86,00 €
Tête égyptienne	87,20 €	87,20 €
Tête grecque sur socle	91,00 €	91,00 €
Grand buste de V. Hugo de Rodin	92,30 €	92,50 €
Grand buste de V. Hugo de Leboeuf	92,30 €	92,50 €
Buste de Gustave Courbet	95,00 €	95,00 €
Enfant jouant avec un chien	95,00 €	95,00 €
Tête égyptienne sur socle	123,00 €	123,00 €
Tête d'italienne	145,00 €	145,00 €
Rêverie	147,10 €	148,00 €
La faneuse	159,80 €	160,00 €
Faune	170,00 €	170,00 €
L'Histoire	297,30 €	300,00 €
Buste de Marguerite Jouffroy	297,30 €	300,00 €
Vierge à l'enfant	297,30 €	300,00 €
Buste Vauban	353,00 €	355,00 €
Sirène de Lullier	467,40 €	470,00 €

Moulages	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Grande Vierge à l'enfant	467,40 €	470,00 €
Taureau d'Avrigney	467,40 €	470,00 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	666,40 €	670,00 €

Les moulages pourront être vendus directement dans les boutiques des musées et pourront être remis en tant qu'objets promotionnels par la Ville.

C. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

36,50 €/heure et de 15 € à 30 € par kilo pour le matériau nécessaire à la réalisation des modèles.

D. Catalogues et parutions des Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

Titres	Tarifs 2013	Tarifs 2014
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Ouvrages collections musée ou ancienne expo (petit format)	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Revue de l'Histoire	3,00 €	3,00 €
Ouvrages collections musée ou ancienne expo (moyen format)	5,00 €	5,00 €
20 000 m ³ d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Donation Maria Catherine Boutherin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
Horloges d'édifice	5,00 €	5,00 €
L'Ecole d'Horlogerie de Besançon	5,00 €	5,00 €
Temps carrément n° 2	6,00 €	6,00 €
Innover pour survivre	6,00 €	6,00 €
L'Observatoire de Besançon	7,50 €	7,50 €
Livre horlogerie Française de Kurze Geschichte	8,00 €	8,00 €
Palais Granvelle en toutes lettres	8,00 €	8,00 €
Actes du Colloque Musée du Temps	9,00 €	9,00 €
Collections horlogères de Franche-Comté	9,00 €	9,00 €
Vladimir Skoda, Visions du Monde, catalogue d'exposition	6,00 €	6,00 €
Plossu, Le retour à Mexico	14 € (prix éditeur)	14,00 €
Brisures de Pierre Laniau	10,00 €	10,00 €
Triomphe de la Méthode Vauban	10,00 €	10,00 €
Momie aux amulettes, catalogue expo	14,00 €	14,00 €

Titres	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
Galileo Galilei - Vladimir Skoda	18,00 €	18,00 €
Les dessins du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon	20,00 €	20,00 €
Quatrième dimension de Vladimir Skoda	20,00 €	20,00 €
L'espace habité, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
L'espace si près-si loin, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Riflessi/Vladimir Skoda	22,00 €	22,00 €
L'Horlo : l'école d'horlogerie à Besançon		23,00 €
Florence et Daniel Guerlain	24,50 €	24,50 €
Les cartes postales de Besançon	25,00 €	25,00 €
Grandville Un autre monde	25,00 €	25,00 €
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Catalogue L'Ecart Absolu, Charles Fourier	26,00 €	26,00 €
De Cranach à Géricault : la collection Gigoux	28,00 €	28,00 €
Besançon Horloger 1793-1914	29,00 €	29,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXI ^{ème} siècle	29,90 €	29,90 €
Charles Lapicque	30,00 €	30,00 €
Plossu Les voyages mexicains vol. 2	30,00 €	30,00 €
Catalogue Montres et Merveilles	30,00 €	30,00 €
Les Hubert Robert de Besançon	30,00 €	30,00 €
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Le Corbusier	35,00 €	35,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Specchio/Vladimir Skoda	35,00 €	35,00 €
Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Besançon et ses demeures - éd. Lieux-dits	40,00 €	40,00 €
Ferdinand Berthoud, édition de La Chaux de Fonds	60,00 €	60,00 €
Les Pendules du Mobilier National	68,00 €	68,00 €

E. Objets Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Titres	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Affiches d'expositions	3,00 €	3,00 €
Archéologia juin 08	6,00 €	6,00 €

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire. Les objets présentés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pourront être vendus au Musée du Temps et réciproquement.

F. Objets en vente au Musée du Temps

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Cartes mini de vœux	0,70 €	0,70 €
Affiche exposition et affiches diverses	1,00 €	1,00 €
Carte postale modèles divers	1,00 €	1,00 €
Plumes acier	1,20 €	1,20 €
Crayon mou	1,50 €	1,50 €
Affiche plan relief et affiches diverses	2,00 €	2,00 €
Carte postale à dessiner	2,00 €	2,00 €
Carte postale Vauban sans timbre + enveloppe	2,00 €	2,00 €
Eventail «Besançon air(e) du temps» et autres modèles	2,00 €	2,00 €
Fouritures type ancien (taille-crayon, etc.)	2,00 €	2,00 €
Toupie modèles divers	2,00 €	2,00 €
Jouet mécanique divers modèles plastiques ou métal	2,50 €	2,50 €
Porte-plume acier	3,50 €	(Soldes) 2,60 €
Affiche exposition et affiches diverses	3,00 €	3,00 €
Boîte à dents de lait PM	3,00 €	3,00 €
Carnet des îles intimes	3,00 €	3,00 €
Cartes postales Palais Granvelle (lot de 7)	3,00 €	3,00 €
Toupie modèles divers	3,00 €	3,00 €
Bougie Flatyz	6,40 €	(Soldes) 3,20 €
Timbre lot de 4	5,00 €	(Soldes) 3,70 €
Toupie modèles divers	3,70 €	3,70 €
Encre de chine et autres	3,80 €	3,80 €
Dé divers visuels de Besançon	4,00 €	4,00 €
Sablier divers modèles	4,00 €	4,00 €
Stylo différents modèles	4,00 €	4,00 €
Robots divers modèles	4,50 €	4,50 €
Bijoux boucles oreilles	9,10 €	(Soldes) 5,00 €
Bracelets divers set de 10	16,30 €	(Soldes) 5,00 €
Carnet kill time 60 pages	7,00 €	(Soldes) 5,00 €
Magnet différents modèles	5,00 €	5,00 €
Minuteur divers modèles	5,00 €	5,00 €
Porte-clés (suivant modèle)	5,00 €	5,00 €
Posters	5,00 €	5,00 €
Sac modèles divers	5,50 €	5,50 €
Sablier divers modèles	5,90 €	5,90 €
Bracelet montre senestre femme ou homme	12,20 €	(Soldes) 6,00 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Cahier d'exception	13,20 €	(Soldes) 6,00 €
Carte à trésor pour cadeaux	8,10 €	(Soldes) 6,00 €
Globe divers modèles	9,10 €	(Soldes) 6,00 €
Jeux divers modèles en bois (Mikado, domino..)	8,10 €	(Soldes) 6,00 €
Minuteur divers modèles	6,00 €	6,00 €
Mug «Besançon air(e) du temps» ou autres	6,50 €	6,50 €
Support globe bois	6,50 €	6,50 €
Carnet de dessins modèles divers	10,00 €	(Soldes) 7,00 €
Décoration Noël	7,00 €	7,00 €
Loupe à œil	7,10 €	7,10 €
Magnet différents modèles	7,50 €	7,50 €
Montre grand format	15,00 €	(Soldes) 7,50 €
Carrousel chevaux	8,10 €	8,10 €
Ephéméride	8,10 €	8,10 €
Manège divers modèles	8,10 €	8,10 €
Mobile divers modèles	8,10 €	8,10 €
Puzzle horloges	8,10 €	8,10 €
Mobile divers modèles	11,20 €	(Soldes) 8,40 €
Echarpe Simon Vouet	11,50 €	(Soldes) 8,60 €
Sablier divers modèles	8,60 €	8,60 €
Calendrier perpétuel	9,00 €	9,00 €
Globe divers modèles	12,20 €	(Soldes) 9,00 €
Jouet mécanique divers modèles	9,10 €	9,10 €
Objet mécanique divers	9,10 €	9,10 €
Réveil divers modèles	9,10 €	9,10 €
Robots divers modèles	9,10 €	9,10 €
Cadran solaire	9,90 €	9,90 €
Bougie thématique	20,00 €	(Soldes) 10,00 €
CD engrenages & manivelles	10,10 €	10,10 €
Globe divers modèles	10,20 €	10,20 €
Réveil divers modèles	11,00 €	11,00 €
Cadran solaire divers modèles	11,10 €	11,10 €
Objet mécanique divers	11,10 €	11,10 €
Horloge divers modèles	11,20 €	11,20 €
Toise divers modèles	11,20 €	11,20 €
Boussole de poche	11,30 €	11,30 €
Collier BATUCADA	11,50 €	11,50 €
Manège divers modèles	11,60 €	11,60 €
Robots divers modèles	11,60 €	11,60 €
Foulard de Paris	16,00 €	(Soldes) 12,00 €
Parapluie «Besançon air(e) du temps»	12,00 €	12,00 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Mobile divers modèles	12,10 €	12,10 €
Objet mécanique divers	12,10 €	12,10 €
Réveil divers modèles	12,10 €	12,10 €
Boule magnétique	12,20 €	12,20 €
Cadeaux table feutrine	12,20 €	12,20 €
Pendule modèles divers	12,20 €	12,20 €
Sablier divers modèles	12,70 €	12,70 €
Montgolfière	12,80 €	12,80 €
Tramway	13,00 €	13,00 €
Boîtes musicales	13,10 €	13,10 €
Tirelire enfants, boîte manège	13,10 €	13,10 €
CD sablier	13,20 €	13,20 €
Réveil de voyage	13,50 €	13,50 €
Jouet mécanique divers modèles	13,70 €	13,70 €
Objet mécanique divers	13,70 €	13,70 €
Réveil divers modèles	13,70 €	13,70 €
Robots divers modèles	13,70 €	13,70 €
Calendrier perpétuel	14,00 €	14,00 €
Boule magnétique	14,20 €	14,20 €
Globe divers modèles	14,30 €	14,30 €
Toise divers modèles	14,30 €	14,30 €
Globe divers modèles	14,70 €	14,70 €
Objet mécanique divers	14,70 €	14,70 €
Album photo et livre mariage	27,60 €	(Soldes) 15,00 €
Calendrier perpétuel	24,30 €	(Soldes) 15,00 €
Globe divers modèles	15,00 €	15,00 €
Horloge chef	20,00 €	(Soldes) 15,00 €
Porte-clés (suivant modèle)	15,00 €	15,00 €
Réveil divers modèles	15,00 €	15,00 €
Sablier divers modèles	15,00 €	15,00 €
Boussole de poche	15,20 €	15,20 €
Manège (moulin, coccinelle) et autres modèles	15,20 €	15,20 €
Pendule animaux et modèles divers	15,20 €	15,20 €
Sablier divers modèles	15,50 €	15,50 €
Sablier divers modèles	16,20 €	16,20 €
Réveil de voyage	16,30 €	16,30 €
Puzzle challenge 1 000 pièces et autres modèles	16,40 €	16,40 €
Robots divers modèles	17,30 €	17,30 €
Planétaire Planética	25,00 €	(Soldes) 18,00 €
Robots divers modèles	18,00 €	18,00 €
Calendrier modèles divers	18,20 €	18,20 €

Objets Boutique Musée du Temps	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Calendrier perpétuel	18,20 €	18,20 €
Globe divers modèles	18,30 €	18,30 €
Toise divers modèles	18,30 €	18,30 €
Objet mécanique divers	18,70 €	18,70 €
Cadran solaire «Rose des Vents»	45,60 €	(Soldes) 20,00 €
Horloge divers modèles	20,00 €	20,00 €
Horloge divers modèles	41,00 €	(Soldes) 20,00 €
Carreau céramique modèles divers	20,50 €	20,50 €
Calendrier perpétuel	22,00 €	22,00 €
Vase magnétique	22,50 €	22,50 €
Montre «Besançon air(e) du temps» et divers modèles	25,00 €	25,00 €
Réveil divers modèles	25,00 €	25,00 €
Horloge divers modèles	27,90 €	27,90 €
Carreau céramique modèles divers	29,60 €	29,60 €
Montre Musée du Temps	60,00 €	(Soldes) 30,00 €
Montre solaire siglée bracelet métal	42,70 €	(Soldes) 30,00 €
Globe modèle divers	30,70 €	30,70 €
Balancier divers modèles	35,00 €	35,00 €
Ballon montgolfière	35,00 €	35,00 €
Montre gousset	35,00 €	35,00 €
Montre œil du Temps	35,00 €	35,00 €
Horloge divers modèles	35,50 €	35,50 €
Montre Musée du Temps 0007	35,80 €	35,80 €
Montre senestre femme ou homme	75,00 €	(Soldes) 37,00 €
Calendrier perpétuel	40,60 €	40,60 €
Cadran solaire	41,00 €	41,00 €
Montre Vauban et autres modèles	82,00 €	(Soldes) 41,00 €
Horloge divers modèles	60,00 €	(Soldes) 45,00 €
Horloge divers modèles	50,70 €	50,70 €
Globe divers modèles	122,80 €	(Soldes) 80,00 €

Les frais d'expédition seront facturés :

- selon le poids de l'objet
- aux conditions tarifaires postales ou du transporteur (choix du destinataire).

G. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la Salle des Partenaires, la Salle de la Tenture et la Cour du Palais Granvelle :

Tarif de location :

Lieu	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	½ journée durant les horaires d'ouverture	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)	½ journée durant les horaires d'ouverture	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)
Salle des Partenaires	512,50 €	822,10 €	515,00 €	830,00 €
Cour du Palais Granvelle sans matériel	-	3 075,40 €		3 100, 00 €

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

H. Salles Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Aucune location possible en 2014.

XXIX - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle**Fixation des tarifs de ventes d'animaux domestiques**

Le Jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers.

Paon bleu	<i>jeunes paons non sexés</i>	40,00 €
	<i>paon sexés > 1 an</i>	40,00 €
Poule Nègre soie	<i>petits (1 à 2 mois)</i>	10,00 €
Poule Brahma	<i>moyens (3 à 4 mois)</i>	10,00 €
	<i>sub-adulte (5 à 6 mois)</i>	10,00 €
	<i>adulte (7 à 21 mois)</i>	10,00 €
	<i>réforme (> 21 mois)</i>	10,00 €
Cobaye	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>	10,00 €
	<i>réforme (> 2 ans)</i>	10,00 €
Lapin nain	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>	15,00 €
	<i>réforme (> 2 ans)</i>	15,00 €
Lapin grande race	<i>tous ages</i>	20,00 €
Chèvre naine	<i>jeune et adulte</i>	90,00 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50,00 €
Bouc nain	<i>jeune et adulte</i>	30,00 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	30,00 €
Brebis (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	90,00 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50,00 €
Bélier (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	40,00 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	30,00 €

Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du «Trésor Public»

XXX - Service Municipal d'Archéologie Préventive

Montant des prestations chiffrées en jour/homme correspondant aux agents qui interviennent à l'opération tarifée (préparation du chantier-phase terrain-phase étude) :

- . Responsable d'opération : 542 €/jour
- . Topographe : 404 €/jour
- . Spécialiste : 355 €/jour
- . Technicien : 336 €/jour.

Montant des prestations nécessaires (moyens techniques) et des équipements divers (base vie) nécessaires à la réalisation de la fouille. Ce montant est égal à leur coût pour le service.

XXXI - Bibliothèques**A. Droit d'abonnement tout support**

USAGERS DES BIBLIOTHEQUES	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% Augm.
a) Abonnement :			
Abonnement annuel individuel	gratuit	gratuit	
Abonnement annuel groupes bisontins (associations, institutions, assistantes maternelles)	gratuit	gratuit	
b) Impression, photocopie : prix à l'unité			
. A4 - noir et blanc	0,15 €	0,15 €	0 %
. A4 - couleur	0,30 €	0,30 €	
. A3 - noir et blanc		0,30 € (nouveau)	
c) Facturation à l'abonné des documents non rendus			
- livres de poche, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	12,00 €	0 %
- nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions	20,00 €	20,00 €	
- beaux livres, ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00 €	
d) Remplacement de la carte de bibliothèque perdue par l'abonné			
	1,50 €	1,50 €	0 %

B. Droits pour reproductions**a) Images numériques : format jpeg ou pdf**

Usage : reproductions de travail. Images numérisées fournies sur CD, par courriel ou par transfert de fichiers (FTP), tous frais compris.

Les images déjà disponibles en ligne, dans le catalogue des documents numérisés, sont gratuitement téléchargeables (voir conditions d'utilisation sur le site).

Tarifs identiques à 2013

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
de 1 à 5 images (par courriel)	gratuit	gratuit
de 1 à 40 images	Forfait 6 €	Forfait 6 €
de 41 à 100 images	0,15 € l'unité	0,15 € l'unité
au-delà de 100 images	15 € + 5 € par tranche de 100 vues	15 € + 5 € par tranche de 100 images

b) Images numériques : format tif (haute définition)

Usage : reproductions pour publication. Images numérisées fournies sur CD, DVD ou par FTP.

Editeurs universitaires ou associatifs	Tarif des images jpeg Voir tableau ci-dessus	Forfait 6 € de 1 à 40 images puis 0,15 € par image supplémentaire
Autres éditeurs	20 € l'unité	20 € l'unité

c) Prêt inter bibliothèques

<i>Ouvrages</i>	Forfait 7 €	Forfait 7 €
<i>Photocopies d'articles</i>		Forfait 6 € par tranche de 40 pages

XXXII - Maison Natale de Victor Hugo (nouveau)

Droit d'entrée :
INDIVIDUEL
2,50 € Plein tarif
1,50 € Etudiants
Amis des Musées et bibliothèques
Familles nombreuses
Handicapés
Enseignants désirant préparer une visite scolaire prévue
Porteurs de la carte Cezam ou de la carte COS Ville de Besançon
Gratuité Jeunes de - 18 ans
Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minima sociaux
Journalistes
Membres de la Fédération des Maison d'écrivains
Porteurs du ticket avantages jeunes
Porteurs de cartes : Mécènes Victor Hugo
ICOM
Sociétaires du Crédit Agricole
Carte culture (+ un accompagnateur)
GROUPE
1,50 € A partir de 10 personnes
Gratuité Groupe des établissements scolaires de Franche-Comté.
Possibilité de réserver une visite guidée : supplément de 1,50 € par personne
Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein

Objets proposés à la vente

Sac : 3 €
 Montre : 99 €
 Plateau : 60 €
 Stylo : 4 €
 Jeu de cartes : 5 €
 Foulard : 50 €
 Ouvrage Le Monde : 7,90 €
 Ouvrage en tête à tête avec Victor Hugo : 22,95 €
 Carte postale à l'unité : 0,50 €
 Carnet de 8 cartes postales : 3,50 €
 Guide de la Maison : 7 €.

D'autres objets des diverses boutiques des Musées du Centre (moulage, bustes, mug...) sont proposés à la vente aux prix de vente fixés par les Musées par délibération de ce Conseil Municipal.

POLE VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

XXXIII - Vie des Quartiers

A. Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Maisons de quartier

Tarifs identiques à 2013

Salles de réunions	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela) <ul style="list-style-type: none"> ○ la journée ○ la demi-journée ○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité) 	50,50 €	101,00 €	50,50 €	101,00 €
	30,50 €	61,00 €	30,50 €	61,00 €
	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs				
Salle polyvalente du Centre Martin Luther King : <ul style="list-style-type: none"> ○ la journée ○ la demi-journée ○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité) 	50,50 €	101,00 €	50,50 €	101,00 €
	30,50 €	61,00 €	30,50 €	61,00 €
	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Salle polyvalente du Centre Nelson Mandela (242 m²) <p>Réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la journée ○ la demi-journée ○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité) 	185,00 €	370,00 €	185,00 €	370,00 €
	139,00 €	278,00 €	139,00 €	278,00 €
	52,50 €	52,50 €	52,50 €	52,50 €
<p>Manifestations festives</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ samedi ou veille de jour férié ○ un autre jour ○ participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité) 	335,00 €	670,00 €	335,00 €	670,00 €
	245,00 €	490,00 €	245,00 €	490,00 €
	52,50 €	52,50 €	52,50 €	52,50 €

Il est précisé que ces salles ne peuvent être louées ou mises à disposition à des personnes individuelles.

La gratuité des salles des maisons de quartier municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés

- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon

- pour les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

B - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service Vie associative

Tarifs identiques à 2013

Salles associatives	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salles de réunions 1. Grandes salles (200 places et plus) Battant - Malcombe - Jean Zay				
- la journée	185,00 €	370,00 €	185,00 €	370,00 €
- la demi-journée	139,00 €	278,00 €	139,00 €	278,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	52,50 €	52,50 €
- Caution salles Battant et Malcombe (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 338 €				
2. Salles moyennes Espace Renée et Jules Rose (2 salles) Centre 1901 (Les Fougères) Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) / 17, rue Haag (1 salle) Les Quatre Vents (1 salle), Jean Zay (petite configuration) Espace Associatif S. de Beauvoir (2 salles), Les Montboucons (1 salle)				
- la journée	50,50 €	101,00 €	50,50 €	101,00 €
- la demi-journée	30,50 €	61,00 €	30,50 €	61,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Salle d'exposition Ancienne Poste				
- la journée	42,00 €	84,00 €	42,00 €	84,00 €
- le week-end (2 jours) (nouveau)	84,00 €	168,00 €	84,00 €	168,00 €
- la semaine (7 jours) (nouveau)	210,00 €	420,00 €	210,00 €	420,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)				
occupation de 1 à 3 jours	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
occupation de 4 à 7 jours	37,50 €	37,50 €	37,50 €	37,50 €

Salles associatives	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	Tarif hors association
Salle de danse Espace Associatif Simone de Beauvoir				
- la demi-journée	16,50 €	31,50 €	16,50 €	31,50 €
- la journée	26,50 €	52,50 €	26,50 €	52,50 €
- la journée supplémentaire	19,50 €	38,50 €	19,50 €	38,50 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Salles des fêtes soirées dansantes				
1) Bregille - Fort ou salle du Manège				
- la journée	242,00 €	484,00 €	242,00 €	484,00 €
- la journée supplémentaire	121,00 €	240,00 €	121,00 €	240,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	52,50 €	52,50 €
2) Malcombe				
- utilisation samedi ou veille de jour férié	429,00 €	859,00 €	429,00 €	859,00 €
- utilisation un autre jour	371,00 €	743,00 €	371,00 €	743,00 €
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,50 €	52,50 €	52,50 €	52,50 €
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) par heure	137,00 €	137,00 €	137,00 €	137,00 €
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants				

La gratuité de location des salles ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale,
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

C - Kursaal**Tarifs identiques à 2013****1. Grande salle et Petit Kursaal**

	Tarifs 2013		Tarifs 2014	
	Tarif hors assoc.	Tarif associatif	Tarif hors assoc.	Tarif associatif
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	107,00 €	53,20 €	107,00 €	53,20 €
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	88,30 €	53,20 €	88,30 €	53,20 €
Cuisine - forfait	266,30 €	266,30 €	266,30 €	266,30 €
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant				

Grand Kursaal**Déjeuner-dîner dansant / spectacle / expositions / manifestations diverses**

Forfait	Forfait tarif hors associatif		Forfait tarif associatif	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
	1 863 €	1 863 €	1 035 €	1 035 €

Ce forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/démontage/entretien + forfait utilisation de la cuisine.

Petit Kursaal**Conférences / projections (hors festivals cinéma et programmations cinéma multiples)**

Forfait	Forfait tarif hors associatif		Forfait tarif associatif	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Forfait ½ journée (5 h)	442,50 €	442,50 €	266,40 €	266,40 €
Forfait journée (10 h)	884,50 €	884,50 €	532,80 €	532,80 €
Forfait soirée (3 h)	265,40 €	265,40 €	159,80 €	159,80 €

En cas de projection d'un film 35 mm, il convient de facturer en plus, de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse**Tarifs identiques à 2013**

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures		Immobilisation de la salle pendant 10 heures	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Amélie Pellegrin	19,10 €	19,10 €	36,70 €	36,70 €
Marcel Thévenot	23,20 €	23,20 €	44,60 €	44,60 €
Robert Bidault	28,40 €	28,40 €	57,80 €	57,80 €
Foyer de la Danse	39,50 €	39,50 €	79,60 €	79,60 €

3. Salles Proudhon et Ory**Tarifs identiques à 2013**

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	187,50 €	187,50 €	280,80 €	280,80 €
Expositions, bourses, animations, salons	INOOPERANT		207,00 €	207,00 €
Tarif associatif	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	112,70 €	112,70 €	157,80 €	157,80 €
Expositions, bourses, salons, animations	INOOPERANT		99,40 €	99,40 €

4. Salles Colard - Risset**Tarifs identiques à 2013**

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	141,30 €	141,30 €	186,50 €	186,50 €
Tarif associatif	Immobilisation 5 h		Immobilisation 10 h	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	82,80 €	82,80 €	110,60 €	110,60 €

5. Colloques, congrès, séminaires

Tarifs identiques à 2013

Il est proposé de ne pas modifier les taux de remise de 20 % (tarif hors associatif) et 60 % (tarif associatif) adoptés en décembre 2012.

Salles	Montants unitaires de location au tarif hors associatif		Tarifs 2014 avec application des pourcentages de remise	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Hors associatif remise 20 %	Associatif remise 60 %
Grand Kursaal	1 863,00 €	1 863,00 €	1 490,40 €	745,20 €
Petit Kursaal	884,50 €	884,50 €	707,60 €	353,80 €
Salle Colard	186,50 €	186,50 €	149,20 €	74,60 €
Salle Proudhon	280,80 €	280,80 €	224,60 €	112,30 €
Salle Ory	280,80 €	280,80 €	224,60 €	112,30 €
Salle Risset	186,50 €	186,50 €	149,20 €	74,60 €
Salle Marcel Thévenot	44,60 €	44,60 €	35,70 €	17,85 €
Salle Amélie Pellegrin	36,70 €	36,70 €	29,40 €	14,70 €
Salle Robert Bidault	57,80 €	57,80 €	46,20 €	23,10 €
Foyer de la Danse	79,60 €	79,60 €	63,70 €	31,85 €
Ensemble du Kursaal	3 900,80 €	3 900,80 €	3 120,60 €	1 560,30 €

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs avec remise associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux Syndicats, partis politiques et comités d'entreprises.

6. Présentation de spectacle**Tarifs identiques à 2013**

Y compris cinéma et programmations cinéma multiples

Petit Kursaal				
Tarif professionnel (1)			Tarifs culturels (2)	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Forfait 4 h	Inopérant		176,30 €	176,30 €
Forfait 1 jour (12 h)	891,80 €	891,80 €	435,60 €	435,60 €
Par jour supplémentaire	430,50 €	430,50 €	229,50 €	229,50 €
Dépassement horaire	87,50 €	87,50 €	88,10 €	88,10 €
Grand Kursaal				
Tarif professionnel (1)			Tarif culturel (2)	
	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Forfait 1 jour (16 h)	2 202,00 €	2 202,00 €	630,40 €	630,40 €
Par jour supplém.	1 015,00 €	1 015,00 €	457,00 €	457,00 €
Dépassement horaire	106,00 €	106,00 €	88,10 €	88,10 €

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

7. Salles du Kursaal - Gratuité et participation aux frais de fonctionnement**Tarifs identiques à 2013**

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives...) pour les manifestations suivantes :

- . les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- . les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- . les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- . les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale,
- . les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Grand Kursaal	137,30 €	137,30 €
Petit Kursaal	102,50 €	102,50 €
Colard	68,70 €	68,70 €
Proudhon	78,90 €	78,90 €
Ory	78,90 €	78,90 €
Risset	33,80 €	33,80 €
Thévenot	17,00 €	17,00 €
Pellegrin	17,00 €	17,00 €
Bidault	17,00 €	17,00 €
Foyer de la Danse	33,80 €	33,80 €

Caution : En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.

D - Service Vie Associative - Centre 1901 - Maison de la Vie Associative

Tarifs identiques à 2013

a. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

- 18 € : formation de 12 h (soit 1,50 €/heure)
- 14 € : formation de 9 h (soit 1,55 €/heure)
- 11 € : formation de 7 h (soit 1,57 €/heure)
- 10 € : formation de 6 h (soit 1,66 €/heure)
- 9 € : formation de 5 h (soit 1,80 €/heure)
- 7 € : formation de 4 h (soit 1,75 €/heure)
- 6 € : formation de 3 h (soit 2,00 €/heure)

b. Carte photocopies destinée aux associations :

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- . noir et blanc : 0,036 €
- . couleur : 1,116 €

c. Manifestation : les asso's c'est fort du 27 juin 2014

Participation : 6 € par personne.

E - Conseil des Sages

Participation financière aux repas des assemblées plénières 2014 :

Repas : 13 €

Repas + transport : 16,50 €.

XXXIV - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces diverses propositions tarifaires.

«M. Philippe GONON : Je vais modifier mon vote par rapport à celui donné en Commission parce que dans la Commission nous n'avions notamment que les tarifs Eau et Assainissement et j'approuvais le principe d'une augmentation régulière, lissée, des tarifs que nous facturons aux Bisontins. Je n'avais pas vu les autres tarifs présentés aux autres Commissions où je note que partout il y a une augmentation de 0. Alors pour le pouvoir d'achat des ménages je comprends quelques satisfactions mais je dis simplement que quelques mois avant une échéance électorale nous aurions dû conserver ce principe qui était un principe sain de lisser chaque année une partie de l'augmentation à hauteur de l'inflation pour que nous n'ayons pas, comme cela a été le cas pour les parkings ou pour d'autres tarifs, à procéder à des augmentations brutales, sauvages et importantes. Donc, au lieu de voter pour, je m'abstiendrai simplement sur ce point-là.

M. LE MAIRE : Je pensais que vous alliez nous féliciter pour que la bonne gestion de la ville conduise, vous qui vous faites le chantre de la non augmentation des impôts, à ce que vous alliez nous féliciter de ne pas augmenter les tarifs, comme quoi, comme dit Patrick BONTEMPS, ce n'est pas facile la politique ! Si vous augmentez les tarifs, vous avez des remarques ; là on ne les augmente pas, on a des remarques ! Bon, honnêtement Monsieur GONON, celle-là je ne pensais pas que vous nous la feriez quand même.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Dans ce rapport vous nous proposez de nous prononcer sur la fixation des tarifs pour 2014. Je vais simplement m'intéresser aux autorisations de voirie. Vous souhaitez donc accorder, en tout cas, une réduction et vous dites «une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs, et si ces conditions sont réunies, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée». Alors effectivement on pourrait s'en féliciter mais dans un contexte de travaux lourds liés au tramway, particulièrement éprouvants pour les Bisontins et pour les commerçants en particulier qui ont payé un lourd tribut dans le cadre de ces travaux titanesques menés au pas de course pour une livraison impérative en 2014, comme vous le savez, les travaux liés à la construction du tramway ont directement ou indirectement eu des conséquences sur l'immense majorité des commerçants du centre-ville et de tous les commerces situés sur le tracé du tramway, y compris hors centre-ville. Une étude sur l'impact des travaux de ce tramway sur le commerce bisontin réalisée par la Chambre de Commerce et publiée en 2013 faisait état de 66 % des commerçants qui parlaient d'une baisse du chiffre d'affaires dont 29 % d'une forte baisse de plus de 30 %. 78 % des commerçants affirmaient être confrontés à un changement de clientèle, 59 cessations d'activités dans la zone concernée dont 28 fermetures...

M. LE MAIRE : Nous avons déjà répondu à tout cela...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...non non, laissez-moi aller jusqu'au bout Monsieur le Maire ! 19 liquidations judiciaires et 12 délocalisations, plus de 500 suppressions d'emplois. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je propose que pour 2014 la Ville de Besançon, par décence, renonce à percevoir des droits liés aux autorisations de voirie pour tous les commerces situés sur le tracé du tramway ainsi que dans la Boucle. Ceci ne serait qu'une juste gratification qui viendrait mettre un peu de baume au coeur de tous ces commerçants lourdement impactés par tous ces travaux, dans un contexte comme vous le savez, particulièrement contraint où les Bisontins comme les commerçants également sont confrontés à toutes les augmentations en matière fiscale, explosion de la taxe versement transport, taxe d'habitation, taxe foncière. Je vous laisse analyser tout cela, je pense que les commerçants vous en seraient reconnaissants, merci.

M. LE MAIRE : Quand vous dites «explosion du versement-transport», il n'a pas bougé, je ne vois pas comment il peut exploser, c'est le même ! Mais de toute façon vous savez que nous avons déjà répondu à ces questions, donc pour les commerçants qui sont sur le parcours du tramway il y a une somme de 1,5 M€ qui a déjà été engagée et répartie. Un certain nombre d'exonérations ont été mises en place pour les droits de place des commerçants et les terrasses des commerces impactés, je crois que ce sont vraiment des mesures de justice, je n'en dirai pas plus.

Quels sont ceux qui sont contre ces tarifs ? Qu'ils lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 6».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 (1 abstention), n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, n° 6, n° 7 et n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 décembre 2013.